2009-2010

RAPPORT ANNUEL

Fondation de la faune du Québec

RAPPORT ANNUEL

2009-2010

CONCEPTION
ET SUPERVISION DE PRODUCTION
Jacques Choquette Communications inc.

DÉPÔT LÉGAL
Bibliothèque nationale du Québec, 2010

ISBN
978-2-550-59704-9

PUBLIÉ PAR
Fondation de la faune du Québec
1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655
Courriel : ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca

POLITIQUE D'OCTROI DES CONTRATS
La Fondation de la faune du Québec dispose, dans son Règlement de régie interne, d'une politique relative à l'octroi de contrats. Cette politique a été appliquée au cours de l'exercice 2009-2010 et l'on peut en obtenir le texte en adressant une demande écrite à la Fondation.

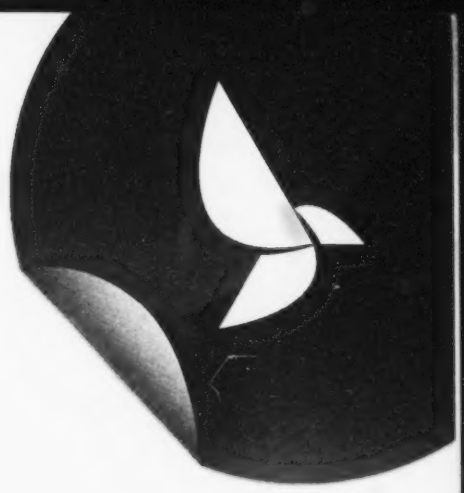

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

Québec, juillet 2010

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2010.

Le dépôt de ce rapport constitue l'étape annuelle finale du processus de gestion par résultats dans lequel la Fondation s'est engagée pour l'année 2009-2010.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre délégué aux
Ressources naturelles et à la Faune,

Serge Simard

Québec, juillet 2010

Monsieur Serge Simard
Ministre délégué
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4e Avenue Ouest, bureau A-308
Québec (Québec)
G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2010.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de gestion par résultats adopté par la Fondation. Il fait état des résultats obtenus dans l'atteinte des objectifs fixés dans son plan triennal d'activité 2008-2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

Jacques Gauthier

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration du président-directeur général 1

Message du président du conseil d'administration 2

Message du président-directeur général 3

Le conseil d'administration 4

1 Présentation de la Fondation de la faune du Québec 5

1.1 Constitution 5

1.2 Fonctions et pouvoirs 5

1.3 Secteurs d'activité 5

1.4 Encadrement administratif 6

2 Orientations stratégiques 7

2.1 Orientations stratégiques 7

3 Faits saillants 2009-2010 8

4 Résultats de l'exercice 2009-2010 9

4.1 Orientation 1 – La protection et l'aménagement des habitats fauniques 9

4.2 Orientation 2 – Soutien du réseau de partenaires 11

4.3 Orientation 3 – Assurer la pérennité et le développement de l'organisation 11

4.4 Suivi du Plan d'action de développement durable 2008-2013 13

5 Perspectives 2010-2011 15

Le personnel 15

Donateurs et partenaires de la Fondation 16

États financiers 24

Rapport de la direction et rapport du vérificateur 24

Code d'éthique et de déontologie 36

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
AU 31 MARS 2010

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2010. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats présentés au regard des objectifs approuvés par le conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec.

À ma connaissance, le ***Rapport annuel 2009-2010***

- décrit fidèlement les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités ;
- indique le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans le plan stratégique en fonction des indicateurs de rendement préétablis ;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités de la Fondation.

La direction a maintenu, tout au cours de l'exercice financier, conformément à son mandat, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de façon à permettre une saine gestion de ses activités et une reddition de comptes eu égard aux engagements inscrits à son plan triennal d'activité 2008-2011.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour produire l'information présentée dans ce rapport annuel approuvé par le conseil d'administration.

Le président-directeur général de la
Fondation de la faune du Québec,

André Martin
Québec, le 16 juin 2010

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Je suis particulièrement fier des réalisations accomplies par l'équipe de la Fondation depuis un an et dont vous trouverez un aperçu dans le présent rapport annuel. Encore une fois, la Fondation a su démontrer sa capacité de servir sa mission et de répondre aux attentes de ses clientèles.

L'année 2009-2010 constituait la deuxième année de la période triennale donnant suite à notre exercice de planification stratégique. Nous avons vu cette année la concrétisation de nombreuses initiatives. Je pense notamment aux deux nouveaux programmes de gestion intégrée des ressources fauniques et forestières pour lesquels nous avons accepté les premiers projets et qui étaient fort attendus par de nombreux intervenants. De concert avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la Fondation a pu injecter un montant de 1,1 million de dollars pour la réalisation de ces deux programmes forêt-faune.

Il est important de souligner que le gouvernement du Québec a manifesté son appréciation envers le travail effectué par la Fondation en la dotant de nouveaux moyens financiers. Ainsi, un montant supplémentaire d'environ 600 000 $ est maintenant versé à la Fondation lors de l'achat des permis de chasse, de pêche et de piégeage.

Finalement, le gouvernement a annoncé qu'une augmentation d'un dollar sur les frais d'immatriculation de véhicules hors route sera dédiée à des projets de réparation ou de prévention des dommages causés aux habitats par ces véhicules ; cette somme d'argent sera versée à la Fondation à partir de l'an prochain.

L'Assemblée nationale du Québec a apporté, au cours de la dernière année, une modification à la ***Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*** qui touche la composition du conseil d'administration de la Fondation. Dorénavant, notre conseil comptera sept représentants sur treize provenant des différentes régions du Québec, autres que Québec et Montréal, et trois des membres du conseil devront représenter des organismes fauniques régionaux. Compte tenu de l'importance des régions et des organismes fauniques dans la réalisation de notre mission, il était essentiel d'officialiser cette présence au sein de notre conseil.

La Fondation a poursuivi l'application de son Plan d'action de développement durable 2008-2013, élaboré à la suite de l'adoption par le gouvernement de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Ce plan d'action nous permettra de faire des gestes au quotidien qui, additionnés à ceux des autres ministères et organismes gouvernementaux, rendront possible l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale.

L'Organisation des Nations Unies a proclamé 2010 Année internationale de la biodiversité afin de souligner l'importance de la biodiversité et d'insister sur les efforts à consacrer pour freiner la perte de diversité biologique à laquelle nous assistons. La Fondation participe à ce mouvement avec une campagne d'affichage présentant quelques vedettes de notre patrimoine naturel. La soirée-bénéfice de mai 2010 à Montréal a repris ce thème.

Je tiens à féliciter et à remercier chacun des membres du conseil d'administration et du personnel de la Fondation pour leur grand engagement et leur travail remarquable.

Jacques Gauthier

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Encore une fois, au cours de l'année 2009-2010, l'équipe de la Fondation a travaillé d'arrache-pied pour promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

Agir de concert avec les organismes locaux

Le cœur de l'action de la Fondation consiste à aider des gens à concrétiser leurs projets de conservation, d'aménagement, de restauration, de mise en valeur ou de sensibilisation visant les habitats de la faune, ce que nous appelons les initiatives fauniques.

Deux nouveaux programmes ont été lancés cette année dans le but de développer des approches de gestion favorables pour la faune en milieu forestier. Il s'agit du programme Aménagement intégré par sous-bassin versant pour les interventions sur terres privées et du Programme de gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier, dont les projets se situent essentiellement sur les territoires fauniques organisés. Maintenant connues sous le terme de « gestion intégrée des ressources », ces approches amènent les intervenants à planifier l'aménagement forestier en tenant compte des besoins de la faune, comme le cerf de Virginie, l'orignal, la gélinotte huppée et même les poissons. Il s'agit donc d'approches favorables pour la faune, l'exploitation forestière, l'économie régionale, et les populations avoisinant les lieux où sont réalisés ces projets. Voilà de beaux exemples de développement durable ! Il est important de souligner la contribution financière du ministère des Ressources naturelles et de la Faune à ces deux programmes.

En 2005, la Fondation et l'Union des producteurs agricoles lançaient le Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole. D'une durée de cinq ans, les projets retenus dans le cadre de cette initiative sont donc arrivés à terme au 31 mars 2010. Les succès obtenus sont remarquables sur les plans de la sensibilisation des producteurs, des modifications des pratiques agricoles, et de l'établissement de dialogues entre le monde agricole, environnemental et faunique…

Fruit d'une consultation menée auprès des bureaux régionaux du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, une liste de 150 sites naturels à protéger a été dressée et communiquée aux groupes de conservation du Québec. Ces sites témoignent de la grande biodiversité de notre territoire et sont exposés à diverses menaces. Déjà, nous avons constaté que la publication de cette liste incite les gens à nous soumettre des projets visant à assurer la protection de ces lieux.

Augmenter l'enveloppe consacrée aux habitats fauniques

La base du financement de la Fondation est assurée par la contribution des chasseurs, des pêcheurs et des trappeurs lors de l'achat de leur permis. Toujours soucieuse d'appuyer ces premiers contributeurs, la Fondation est en constante recherche de partenaires issus du privé.

L'entreprise de protection des cultures Syngenta est un bon exemple de partenaire qui a à cœur d'encourager notre mission. Syngenta a renouvelé son engagement dans nos activités en milieu agricole pour une période de cinq ans, contribuant ainsi à la poursuite des activités dans ce secteur.

L'activité-bénéfice tenue à Montréal en mai 2009 sous la présidence d'honneur de M. Ebe Scherkus, président et chef d'exploitation d'Agnico-Eagle, a été un grand succès. Les liens tissés avec l'industrie minière à cette occasion sont porteurs d'avenir.

La Fondation est également fière du développement de son Encan faune et nature, réalisé avec la collaboration de très nombreux commanditaires, dont l'Association des concessionnaires Toyota du Québec. C'est un outil de financement qui permet à des gens de toutes les régions d'encourager notre action liée au développement de la relève.

Faire connaître l'action du réseau faunique

Pour faire avancer la cause des habitats fauniques et présenter le réseau des organisations fauniques au grand public, la Fondation a poursuivi ses efforts de promotion.

Grâce à la participation renouvelée de deux réseaux publicitaires, CBS Affichage et Zoom Média, nous avons pu réaliser trois campagnes d'envergure au cours de la dernière année. Les campagnes ***La faune ça compte !***, ***L'étudier, c'est le protéger*** et ***Protégeons la biodiversité*** ont été réalisées avec la contribution de partenaires comme le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, l'Université Laval et les grandes organisations fauniques.

Parmi les activités de promotion et de sensibilisation, mentionnons notre calendrier, toujours apprécié de nos donateurs, la mise en place d'une page Facebook, qui rallie déjà plus de 1 600 adeptes, ainsi qu'une activité de réseautage organisée à l'occasion d'un petit-déjeuner tenu en décembre 2009.

Le travail d'équipe : garant de succès

Ces réussites sont le fruit du travail et de l'engagement de tous les partenaires, promoteurs, donateurs, employés, chasseurs, pêcheurs, trappeurs, etc. Je profite de l'occasion pour les remercier chaleureusement et souligner leur attachement à la préservation de la ressource faune par le maintien et la mise en valeur de son habitat.

André Martin

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président
Jacques Gauthier [1]

Administrateur de société

Trésorière
Marie Lamontagne [1] [2]

Première vice-présidente
Communications et marketing institutionnels

SSQ Groupe financier

Membre
Germain Carrière [2]

Administrateur de société

Membre
Gilles Côté (St-Gilles)

Artiste-peintre

Membre
Denis Desbiens

Vice-président, Québec

IBM Canada ltée

Membre
Annie Tremblay

Directrice

Seigneurie du Triton

Vice-présidente
Kim Thomassin [1]

Associée directrice
pour la région du Québec

McCarthy Tétrault

Membre
André Martin [1]

Président-directeur général

Fondation de la faune du Québec

Membre
Marjolaine Castonguay

Présidente-directrice générale

Pesca Environnement

Membre
Gratien D'Amours

Producteur agricole et vice-président

UPA – développement international

Membre
Pierre Laporte [2]

Associé-leader national d'unité d'affaires –
conseils financiers

Gestion Deloitte s.e.c.

1) Membre du comité exécutif
2) Membre du comité de vérification et de placement

1 PRÉSENTATION DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

1.1 Constitution

Après avoir constaté la perte d'importantes superficies d'habitats humides et la dégradation de la qualité des habitats aquatiques et terrestres, et afin de promouvoir la mise en valeur des ressources fauniques qui engendraient alors une activité économique estimée à 620 millions de dollars, le gouvernement du Québec créait, le 15 juin 1984, la Fondation de la faune du Québec.

Constituée en vertu du chapitre V de la ***Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*** (L.R.Q., c. C-61.1), la Fondation de la faune du Québec est une personne morale à but non lucratif, mandataire du gouvernement qui relève du ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune. La Fondation est reconnue, depuis 1987, comme organisme de bienfaisance enregistré au sens de la ***Loi de l'impôt sur le revenu*** (L.R.C. (1985), ch. 1, 5e suppl.) et est donc habilitée à délivrer des reçus pour usage fiscal. Dès 1988, la Fondation a obtenu l'assurance d'un financement stable et récurrent provenant de contributions versées par tous les pêcheurs sportifs, les chasseurs et les trappeurs du Québec.

La Fondation est administrée par un conseil d'administration formé de 13 membres nommés par le gouvernement, lesquels représentent le secteur de la faune, celui de l'agriculture, la grande industrie, le monde des affaires, etc. Elle intervient sur l'ensemble du territoire québécois à partir d'un bureau situé dans la ville de Québec.

1.2 Fonctions et pouvoirs

La Fondation a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Les principaux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi pour réaliser ce mandat sont les suivants :

- solliciter et recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions ;
- acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer des travaux ;
- fournir de l'aide financière ou technique afin de conserver ou de mettre en valeur la faune ou son habitat ;
- conclure des ententes dans le cadre de ses fonctions.

1.3 Secteurs d'activité

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi, la Fondation a développé des champs d'activité qui traduisent son rôle et sa spécificité en tant que fondation.

1.3.1 Aide technique et financière

Depuis le début de ses activités en 1988, la Fondation s'est orientée vers le soutien des initiatives des organismes du milieu. Aussi, pour favoriser la mise sur pied de projets, la Fondation conseille et accompagne les promoteurs dans la conception, la réalisation et le suivi de leurs projets. La rédaction et la diffusion de guides d'aménagement, la tenue de séances de formation, l'organisation d'ateliers, la réalisation de projets de démonstration sont autant de moyens privilégiés. À eux seuls, ces moyens ne permettraient pas la réalisation de projets qui nécessitent des investissements importants, d'où l'aide apportée sous forme de financement. Au cours de l'exercice 2009-2010, l'aide technique et financière de la Fondation a porté sur trois aspects :

- la conservation et l'aménagement des habitats fauniques ;
- le soutien de la pêche et de la relève ;
- le soutien du partenariat faunique.

Les clientèles de la Fondation dans ces secteurs d'activité sont nombreuses et diversifiées. Plus d'un millier d'organismes partenaires ont déjà traité avec la Fondation. Ce sont principalement :

- les gestionnaires de territoires fauniques (zecs, pourvoiries, réserves fauniques, etc.) ;
- les associations de chasse et de pêche ;
- les organismes de conservation ;
- les regroupements et les sociétés du monde forestier et agricole ;
- les propriétaires d'habitats fauniques ;
- les municipalités et leurs organismes ;
- les établissements d'enseignement et de recherche ;
- les ministères et les organismes gouvernementaux.

1.3.2 Acquisition d'habitats fauniques

Outre le soutien financier des projets de partenaires locaux qui désirent préserver des habitats fauniques, la Fondation a pris sous sa responsabilité l'acquisition d'habitats prioritaires d'importance nationale, principalement dans les zones humides mentionnées dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, dans le Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson et dans le Plan Saint-Laurent Vision 2000. Occasionnellement, la Fondation met à contribution son savoir-faire en matière de protection des habitats fauniques en réalisant divers projets d'acquisition de milieux naturels à la demande de ministères à des fins de création ou de consolidation d'espaces protégés ou de gestion des ressources fauniques.

En assumant cette responsabilité, la Fondation s'est engagée non seulement à détenir des titres de propriété, mais aussi à garantir la gestion et la surveillance à long terme de ces terrains. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un fonds des immobilisations. La Fondation maintient son parc immobilier au minimum. Lorsque la situation l'oblige, en l'absence d'un organisme privé ou public intéressé à en devenir propriétaire, elle procède aux acquisitions.

1.3.3 Collecte de fonds – diversification des sources de revenus

La contribution des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs lors de l'achat de leur permis de pêche, de chasse et de piégeage est la source de revenus qui compte pour la plus grande proportion parmi les diverses sources de revenus de la Fondation. C'est pour compléter ce financement et pour que les utilisateurs de la faune soient solidement appuyés par d'autres donateurs dans leurs efforts pour maintenir et améliorer les habitats fauniques que la Fondation a mis au point divers mécanismes de collecte de fonds et des partenariats d'affaires qui visent les individus, les PME et les grandes entreprises, les fondations privées, les ministères et les organismes publics.

1.3.4 Collecte de fonds – soutien des partenaires

La Fondation réalise ses propres activités de collecte de fonds et ses partenariats d'affaires ; de plus, elle soutient ses partenaires de projets d'habitats dans leurs efforts de collecte de fonds. Ce soutien prend d'abord la forme d'un appui direct aux activités et aux événements de collecte de fonds – dons de biens ou d'objets, contribution financière, assistance technique, etc. À certaines conditions, la Fondation offre aux organismes fauniques qui le désirent ses services administratifs en créant pour leur bénéfice des « fonds dédiés » qui permettent de recevoir des contributions et de les réserver à des projets d'habitats choisis conjointement.

1.4 Encadrement administratif

La Fondation dispose d'une grande flexibilité dans l'organisation de ses activités. Trois règlements encadrent l'ensemble de ses interventions :

- un Règlement de régie interne, qui précise les pouvoirs respectifs du conseil d'administration et du président-directeur général, et les modalités d'exercice de ces pouvoirs, notamment en ce qui concerne l'octroi de contrats ;
- un Règlement sur le plan d'effectifs des employés de la Fondation, qui établit l'ensemble des conditions de travail et les régimes d'avantages sociaux applicables ;
- un Règlement concernant les demandes d'aide financière, qui fixe la forme et le contenu des demandes d'aide, les renseignements qu'elles doivent contenir, les modalités et les critères d'évaluation des demandes. Ce dernier est soumis à l'approbation du gouvernement.

1.4.1 Octroi d'aide financière

Deux éléments caractérisent le processus d'octroi d'aide financière de la Fondation : premièrement, l'existence de programmes d'aide qui facilitent la tâche aux promoteurs de projets – conditions d'admissibilité, barèmes de financement, etc. – et qui permettent à la Fondation de sélectionner les meilleurs projets et de traiter équitablement l'ensemble des demandes, notamment en les soumettant pour évaluation à des comités constitués de spécialistes extérieurs à la Fondation ; deuxièmement, la réception et l'analyse de toute demande relative aux habitats fauniques, qu'il s'agisse de répondre à une situation d'urgence ou plus simplement de concrétiser une bonne idée qui concerne les habitats fauniques, mais qui ne s'inscrit dans aucun programme.

1.4.2 Effectifs

Au 31 mars 2010, la Fondation compte, outre la fonction de président-directeur général, 16 postes réguliers à temps complet et deux postes occasionnels.

Au cours de l'année 2009-2010, la Fondation de la faune a procédé à une évaluation de ses besoins et à une réorganisation administrative afin d'assurer une transition efficace des dossiers lors des départs à la retraite et de répondre adéquatement aux attentes de la clientèle. Cette réorganisation permet à l'équipe de mettre en œuvre efficacement le plan stratégique et de se consacrer à la réalisation des objectifs qui y sont associés.

1.4.3 Code d'éthique et de déontologie

La Fondation a adopté en 2001 un code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs, lequel est conforme aux directives gouvernementales en cette matière. Aucun problème en matière d'éthique et de déontologie ne s'est posé au cours de l'année.

1.4.4 Développement durable

La Fondation a adopté au cours de l'année 2008-2009 son premier Plan d'action de développement durable 2008-2013. C'est dans la continuité de celui-ci que plusieurs gestes ont été faits selon les objectifs gouvernementaux, en fonction des cibles et des indicateurs annuels de rendement.

2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

PHOTO : Manon Malenfant - Concours Québec Couleur Nature

La Fondation a réalisé en avril 2007, une réflexion stratégique sans précédent qui a mené à l'adoption du plan stratégique 2008-2011. Celui-ci est accompagné d'un plan d'action couvrant cette période.

Les actions de la Fondation sont axées sur un énoncé de vision selon lequel elle se perçoit comme « une organisation vouée à l'initiative faunique, connue et reconnue pour son action rigoureuse et efficace sur le terrain, visant à faire des Québécois de véritables acteurs de conservation et de mise en valeur de la faune dans leur milieu ».

2.1 Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques de la Fondation s'appuient sur des valeurs partagées par un grand nombre de partenaires privés et gouvernementaux, à savoir : la conservation de la biodiversité, le partenariat, le développement durable des communautés, la rigueur et l'équité.

Ces orientations stratégiques sont les suivantes :

- assurer la protection et l'aménagement des habitats fauniques par une action et un soutien financier direct aux initiatives ciblant les habitats ;
- soutenir le réseau de partenaires qui désirent promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat, et favoriser la réalisation d'initiatives ciblant la faune ;
- assurer la pérennité et le développement de l'organisation.

D'une part, ces orientations permettent à la Fondation de poursuivre ses efforts dans les champs d'activité où son soutien est apprécié et où elle répond adéquatement aux besoins de ses partenaires et de la faune. D'autre part, elles favorisent le développement d'initiatives et de programmes adaptés aux besoins du réseau faunique.

Les priorités de la Fondation pour 2009-2010 étaient essentiellement dictées par le plan d'action 2008-2011 en vue de mettre en œuvre le plan stratégique. Elles visaient à répondre à chacune des trois orientations qui précèdent.

3 FAITS SAILLANTS 2009-2010

En bref, l'exercice 2009-2010 a été caractérisé par les éléments suivants :

- 4,5 millions de dollars consacrés aux projets fauniques ;
- 2,24 millions de dollars de revenus autres que les contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs ;
- 1,04 million de dollars de revenus de collecte de fonds ;
- 540 projets soutenus financièrement.

Répartition des revenus 2009-2010

6 075,3 milliers de dollars

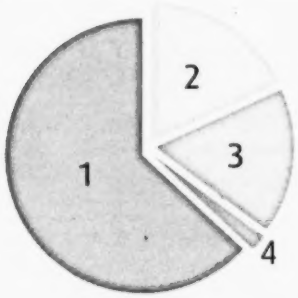

1 Contribution des chasseurs, des pêcheurs et des trappeurs
3 831,4 $ | 63,1 %

2 Autres contributions
1 106,7 $ | 18,2 %

3 Collecte de fonds
1 036,8 $ | 17 %

4 Intérêts
100,4 $ | 1,7 %

Répartition des dépenses 2009-2010

5 761,1 milliers de dollars

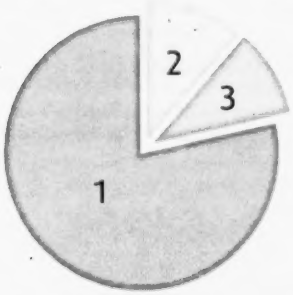

1 Projets fauniques*
4 528,4 $ | 78,6 %

2 Administration
649,0 $ | 11,3 %

3 Collecte de fonds
583,7 $ | 10,1 %

* Environ 50 % des subventions versées au cours de l'année sont imputables à des projets acceptés durant les années précédentes.

PHOTO : Corporation d'actions et de gestion environnementales de Québec

En plus des sommes versées pour soutenir la réalisation et l'encadrement de projets, les nouvelles demandes reçues, évaluées et acceptées annuellement constituent un indicateur important du niveau d'activité et de l'intérêt des partenaires de la Fondation pour ses programmes d'aide financière.

Ainsi, au cours de l'exercice 2009-2010, la Fondation a accepté 478 nouveaux projets et 4,97 millions de dollars ont été réservés pour leur réalisation, qui s'étalera sur quatre années. Le coût total de réalisation de ces projets est estimé à environ 17,5 millions de dollars, soit des investissements totaux de 3,5 $ pour chaque dollar souscrit par la Fondation.

Répartition des projets fauniques acceptés en 2009-2010 [1)]

4 966,0 milliers de dollars

1 Habitats fauniques
221 projets :
4 047,6 $ | 81,5 %

2 Pêche et relève
234 projets [2)] :
529,5 $ | 10,6 %

3 Partenariat faunique
23 projets :
388,9 $ | 7,9 %

1) Types de projets soutenus :

- *Habitats fauniques :* protéger, améliorer ou restaurer des habitats essentiels à l'alimentation, à la reproduction ou au repos des espèces fauniques, acquérir les connaissances nécessaires, former les intervenants et sensibiliser le public.
- *Pêche et relève :* former une relève d'adeptes des activités de prélèvement de la faune dans le respect des valeurs écologiques et de la sécurité..
- *Partenariat faunique :* offrir différentes formes de soutien aux organismes fauniques afin d'accroître leur capacité d'intervention et leur force de sollicitation dans le domaine de la faune. Ce volet inclut une entente de partenariat avec le MRNF.

2) Incluant :

63 projets d'ensemencement de poissons sélectionnés par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune dans le cadre du programme Festival de pêche.

Les projets acceptés au cours de l'exercice contribuent à l'atteinte des objectifs de la Fondation afin de répondre aux besoins en matière d'habitats fauniques, à l'intérêt des acteurs du domaine, à l'apparition de nouveaux partenaires ou de nouveaux concepts de gestion et au recrutement de nouveaux adeptes aux activités de pêche, de chasse et de piégeage.

4 RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2009-2010

La Fondation a adopté, en accord avec les orientations gouvernementales, une gestion axée sur les résultats. Les objectifs ont été établis selon des échéances diverses pour tenir compte du rythme variable de réalisation des actions nécessaires à leur atteinte. Ces objectifs découlent de trois grandes orientations.

4.1 Orientation 1 – La protection et l'aménagement des habitats fauniques

La Fondation entend maintenir une attention particulière envers les espèces prélevées (chasse, pêche et piégeage) et les espèces menacées tout en s'ouvrant à la protection des autres espèces fauniques. Elle entend également accroître les retombées de ses investissements pour la faune en favorisant des interventions qui profiteront à plusieurs espèces fauniques à la fois.

Les priorités qui ont orienté les activités de la Fondation pour l'exercice 2009-2010 en matière de protection et d'aménagement étaient les suivantes :

- **accentuer l'effort pour la préservation de la biodiversité faunique** en révisant, entre autres, les différents programmes concernés de la Fondation ;
- **favoriser une meilleure intégration de la faune dans toutes les interventions en milieu forestier**, notamment par l'élaboration d'un nouveau programme de gestion intégrée des forêts par bassin versant ;
- **mieux connaître et accroître l'efficacité des interventions fauniques** en jetant les bases d'un système d'évaluation des résultats des interventions de la Fondation sur la faune.

Pour la période triennale 2008-2011, cinq objectifs traduisent ces priorités.

OBJECTIF 1 :

Accroître les sommes allouées aux projets qui profiteront à plusieurs espèces fauniques à la fois, notamment celles qui soutiennent des activités de prélèvement ou d'observation, pour qu'elles représentent 65 % du total des sommes allouées à des projets d'habitats pour l'année 2010-2011.

Résultat 2009-2010 : Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, les programmes ont été révisés en ce sens par un ajustement des enveloppes budgétaires et des critères de sélection des projets. On a déterminé 150 sites prioritaires à protéger pour la faune afin de prioriser les demandes les concernant. Les sommes allouées à des projets qui touchent plusieurs espèces à la fois ont été de 2,43 millions de dollars, soit 63,3 % de la totalité des sommes allouées à des projets d'habitats.

Commentaires : Les effets sur le pourcentage de financement continueront de se faire sentir en 2010-2011.

> OBJECTIF EN VOIE D'ÊTRE ATTEINT

OBJECTIF 2 :

S'assurer que les investissements consentis spécifiquement pour des espèces menacées et leurs habitats soient maintenus, voire augmentés.

Résultat 2009-2010 : Le programme Faune en danger a été recentré sur les espèces légalement désignées menacées ou vulnérables (38). La Fondation a accepté, pour un montant de 410 466 $, 29 nouveaux projets qui profitent à des espèces menacées, soit une augmentation de 36 % par rapport aux investissements de 2007-2008.

> OBJECTIF ATTEINT

À titre d'exemple, la Fondation de la faune du Québec a appuyé financièrement le Mouvement Vert Mauricie dans un projet de protection de l'habitat de la tortue des bois sur la rivière Shawinigan. Cet habitat abrite la plus grosse population de cette espèce de tortue au Canada.

Ce projet a pour but de protéger à long terme les milieux de vie de la tortue des bois, une espèce désignée vulnérable par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF). Les sites de ponte et d'hibernation, ainsi que les lieux fréquentés par les jeunes tortues, doivent être protégés, car ils constituent des endroits essentiels pour la survie de cette espèce fragile.

Depuis 2003, plusieurs activités de sensibilisation à la protection de la tortue des bois se sont déroulées dans cette région. À ce jour, 56 propriétaires privés ont été rencontrés et plusieurs d'entre eux se sont vus remettre un « cahier du propriétaire », lequel les sensibilise à la tortue des bois et les incite à en assurer la protection sur leur propriété.

Au total, 24 ententes de conservation volontaire ont été signées avec des propriétaires qui se sont engagés dans la protection d'habitats sur leurs terres afin de favoriser le maintien de la tortue des bois. En signant ces ententes, ils soulignent leur volonté de conserver à long terme les richesses fauniques et naturelles de leur propriété. Enfin, il faut souligner que les deux premières réserves naturelles en milieu privé dédiées à la tortue des bois ont été créées et que trois autres sont en cours de réalisation.

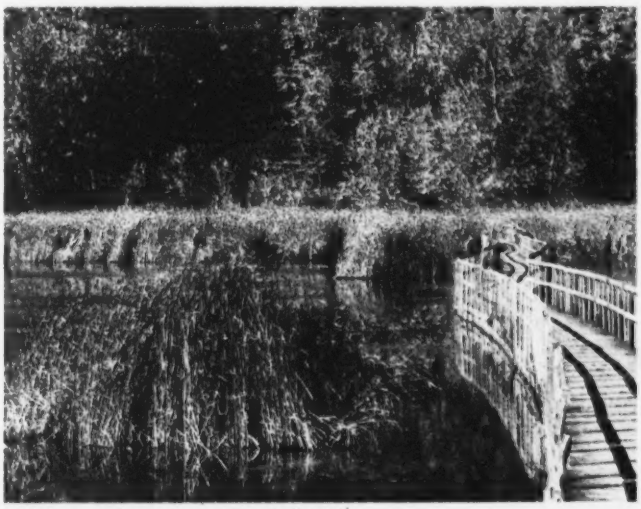

PHOTO : Jacques Boulianne – Concours Québec Couleur Nature

PHOTO : Jean-Pierre Côté - Concours Québec Couleur Nature

OBJECTIF 3 :

Doter les gestionnaires fauniques en forêt publique de ressources spécialisées en gestion forêt-faune dans au moins cinq régions administratives avant le 31 mars 2011.

Résultat 2009-2010 : La Fondation de la faune a lancé, à la suite du plan d'affaires du MRNF et de la majoration des coûts de permis, le programme de Gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier (GIR). Vingt-trois projets ont été sélectionnés pour un investissement total de 912 975 $. Les projets acceptés touchent huit régions administratives.

Commentaires : Les échanges se poursuivront en 2010-2011 de concert avec les partenaires provinciaux et régionaux. Les objectifs de ces partenaires sont encore imprécis en raison de la régionalisation des programmes du MRNF et de la révision du régime forestier. Une fois terminés, ces deux exercices permettront de mieux voir comment l'aide en région pourrait être bonifiée.

> OBJECTIF EN VOIE DE RÉALISATION

OBJECTIF 4 :

Soutenir en 2010-2011 dix projets qui appliquent une gestion forêt-faune par bassin versant en forêts privées.

Résultat 2009-2010 : Un partenariat a été conclu avec le MRNF. Sept projets ont été acceptés auxquels s'ajoute un projet de formation sur la gestion par sous-bassin versant.

Commentaires : Des démarches sont en cours pour la poursuite de l'entente avec le MRNF.

> OBJECTIF EN VOIE DE RÉALISATION

Les sept projets retenus dans le cadre du nouveau Programme d'aménagement intégré par sous-bassin versant favorisent l'implantation, à l'échelle du sous-bassin versant, d'une approche globale d'aménagement intégré des ressources (forêt, faune, etc.) qui facilitera le développement durable de la forêt privée. La Fondation considère que cette nouvelle approche contribuera à la mise en valeur de la faune et de ses habitats.

Les projets sélectionnés seront financés sur une période de cinq ans et comporteront chacun trois volets. Le premier permettra d'appuyer la coordination du projet et de développer la connaissance des ressources du sous-bassin. Dans un deuxième volet, la réalisation de travaux d'aménagement intégré sera financée. Le dernier volet permettra le suivi et l'évaluation des résultats. Pour 2009-2010, un financement de 245 000 $ a été alloué à la réalisation de ces projets. Au total, la Fondation y investira un million de dollars au cours des cinq prochaines années.

Le programme se réalisera grâce à la participation financière du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et d'une grande diversité de partenaires régionaux qui apporteront leur participation à la concrétisation des projets.

Les habitats des espèces fauniques des milieux terrestres, humides ou aquatiques pourront ainsi être protégés ou mis en valeur lors d'interventions en forêt privée.

OBJECTIF 5 :

Évaluer annuellement l'efficacité faunique d'interventions qui représentent au moins 30 % des investissements effectués pour les habitats fauniques en se préoccupant d'évaluer l'ensemble des interventions à long terme.

Résultat 2009-2010 : De concert avec l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), une étude a été réalisée afin d'élaborer un système d'évaluation des résultats sur la faune pour l'ensemble des interventions de la Fondation. Un cadre spécifique d'évaluation pour les projets de protection a été déposé.

Commentaires : Afin de favoriser les projets qui incluent déjà un mécanisme d'évaluation des retombées fauniques de leurs activités, ce critère a été ajouté à la grille d'évaluation des projets qui sont présentés dans le cadre des programmes Connaître les habitats fauniques, Protéger les habitats fauniques, Amélioration de la qualité des habitats en milieu aquatique, Faune en danger et Forêt-Faune. L'analyse du rapport et la mise en œuvre des recommandations seront effectuées en 2010-2011.

> OBJECTIF EN VOIE DE RÉALISATION

4.1.1 Autres activités fauniques liées à des occasions non prévues dans la planification stratégique 2008-2011

- **Pêche en herbe, un succès de participation**

  Plus de 18 700 jeunes ont été initiés à la pêche par l'intermédiaire du programme Pêche en herbe en 2009. De ce nombre, plus de 2 300 étaient de la région de Montréal et 2 100 de la région de Québec.

- **Biodiversité en milieu agricole**

  Le Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole s'est poursuivi en 2009-2010. Un effort accru a été consacré aux réalisations sur le terrain. Jusqu'à présent, plus de 440 producteurs ont reçu leur cahier du propriétaire qui illustre les interventions à préconiser dans les champs, les berges et les cours d'eau. Du point de vue faunique, le programme a permis le nettoyage de plus de 80 km de cours d'eau, l'aménagement de 88 seuils pour améliorer l'habitat de l'omble de fontaine, l'installation de 232 nichoirs et l'exécution de divers autres travaux pour l'habitat de la faune.

4.2 Orientation 2 – Soutien du réseau de partenaires

La Fondation a contribué au développement d'un vaste réseau d'organismes fauniques et de groupes de toute nature qui travaillent pour la faune. Ce réseau, à la base du mouvement faunique, ne cesse de s'élargir, mais il demeure fragile du fait qu'une partie importante des organisations qui le composent sont encore jeunes, confinées au bénévolat et manquent de ressources financières.

Comme il s'agit d'un exercice de longue haleine qui implique une vaste gamme d'acteurs, la Fondation s'est consacrée, en 2009-2010, à amorcer la réflexion qui mènera à la mise en place d'initiatives de renforcement du réseau des partenaires.

OBJECTIF 6 :

Se doter, d'ici le 31 mars 2009, d'une stratégie d'intervention pour renforcer le réseau faunique et d'un système d'évaluation de la santé financière et de l'autonomie du réseau faunique.

Résultat 2009-2010 : La réflexion est amorcée et l'objectif est en redéfinition.

Commentaires : Cet objectif sera révisé en vue du prochain exercice de planification stratégique.

> OBJECTIF EN REDÉFINITION

4.3 Orientation 3 – Assurer la pérennité et le développement de l'organisation

La conservation de la faune et la protection de l'environnement jouissent actuellement d'une faveur populaire croissante. Par ailleurs, depuis quelques années, la Fondation ne dispose plus de ressources suffisantes pour répondre à l'ensemble des demandes qui lui sont soumises. La crédibilité de la Fondation, son financement de base provenant des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs ainsi que sa connaissance du réseau gouvernemental constituent des forces à exploiter pour augmenter ses revenus, diversifier ses sources de fonds et répondre aux besoins croissants.

Les priorités en matière de développement et de pérennité de l'organisation pour 2009-2010 ont touché plus particulièrement :

- **l'accroissement des revenus de la Fondation**, notamment par la révision de la contribution versée à la Fondation lors de l'achat des permis de chasse, de pêche et de piégeage ;
- **l'amélioration de la notoriété publique** de la Fondation, par la mise en œuvre de multiples actions visant à faire connaître la Fondation au grand public.

OBJECTIF 7 :

Accroître les revenus annuels totaux de 40 % au cours de la période triennale.

Résultat 2009-2010 : Depuis 2007-2008, les revenus annuels sont passés de 5 842,8 à 6 075,3 milliers de dollars, soit une augmentation de 4 %. Pendant cette période, les revenus du fonds général sont passés de 4 676,2 à 5 433,4 milliers de dollars, soit une augmentation de 16,2 %.

Commentaires : En février 2009, une révision de la contribution versée à la Fondation lors de l'achat des permis de chasse, de pêche et de piégeage a été annoncée. En 2009-2010, la Fondation a reçu un montant supplémentaire de 674 801 $. Ces sommes ont été réinvesties dans les différents programmes de la Fondation.

> OBJECTIF EN VOIE DE RÉALISATION

PHOTO : Linda Giroux - Concours Québec Couleur Nature

Quelques initiatives fructueuses dans un contexte difficile méritent d'être soulignées

En 2009-2010, ce sont les contributions gouvernementales qui ont marqué l'augmentation de revenus de la Fondation.

Tout d'abord, l'augmentation de la contribution des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs versée à la Fondation de la faune du Québec est entrée en vigueur le 1er avril 2009. Inchangée depuis 1998, cette contribution sera dorénavant indexée selon l'indice des prix à la consommation.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a appuyé les deux nouveaux programmes de gestion intégrée des ressources fauniques et forestières en y apportant une contribution totale de 800 000 $. Sans cette contribution, la Fondation n'aurait pu mettre en place ces deux initiatives qui permettront une meilleure considération des enjeux fauniques dans la gestion du territoire, notamment lors de la planification forestière.

Environnement Canada et le Programme d'intendance des habitats des espèces en péril ont également apporté une contribution financière substantielle en 2009-2010. Une aide totale de près de 175 000 $ a ainsi été versée pour contribuer au développement de stratégies de conservation d'espèces en péril dans le bassin versant de la rivière Richelieu et d'espèces floristiques.

Trois activités de collecte de fonds tenues par la Fondation ont établi un record sur le plan des revenus, ce qui témoigne certainement de la notoriété grandissante de ces outils de financement, de la qualité des thématiques mises de l'avant et de l'appui toujours renouvelé de nos commanditaires.

En mai 2009, au Restaurant-Taverne Magnan, la soirée-bénéfice présidée par M. Ebe Scherkus, président et chef d'exploitation de la compagnie Agnico-Eagle, a fait salle comble et a permis de récolter près de 140 000 $. Les membres du réseau traditionnel de la Fondation ainsi qu'un fort contingent représentant l'industrie minière du Québec ont pu s'entretenir dans une atmosphère festive.

La campagne automnale de sollicitation postale a été jumelée à la promotion de notre calendrier 2010, décision judicieuse qui a incité un nombre sans précédent de personnes à offrir un don pour la cause des habitats fauniques. Un montant de près de 45 000 $ a ainsi été recueilli.

Finalement, la quatrième édition de l'Encan faune et nature, soutenue par l'Association des concessionnaires Toyota du Québec, a été suivie par les internautes de toutes les régions du Québec. Quatre cent vingt-sept personnes se sont ainsi disputé les 124 lots offerts. Le total des mises gagnantes a atteint 110 359 $ représentant 85,3 % de la valeur totale des lots.

Alors que ces événements de participation populaire n'ont visiblement pas été affectés par le contexte économique difficile connu en 2009, le développement de partenariats d'affaires a été plus difficile, notamment du côté des industries liées aux ressources naturelles. Néanmoins, la Fondation a pu compter sur la contribution de précieux partenaires. L'Association minière du Québec, la compagnie Schering-Plough, qui produit l'insectifuge Muskol, et les Brasseurs RJ, qui mettent en marché la bière Rescousse, ont contribué au Fonds pour la biodiversité et les habitats. Le Mouvement Desjardins et les entreprises Syngenta et Bonduelle ont appuyé financièrement nos actions en milieu agricole ; Syngenta a d'ailleurs renouvelé son soutien pour une durée de cinq ans. D'autres entreprises sont associées à des actions précises. C'est le cas de Boralex pour le programme d'Amélioration de la qualité des habitats aquatiques, de Canadian Tire pour le programme Pêche en herbe et de Naya qui poursuit son association dans le cadre du Fonds Naya pour les cours d'eau, action qui vise la restauration des cours d'eau en milieu urbain.

Plusieurs autres entreprises ont été associées à différentes initiatives et sont énumérées dans la liste des donateurs et partenaires de la Fondation, détaillée plus loin dans le présent rapport. Notre appréciation envers chacune d'entre elles et envers l'ensemble des donateurs de la Fondation est immense.

OBJECTIF 8 :

Augmenter substantiellement, au cours de la période triennale, le taux de notoriété de la Fondation auprès du grand public et des utilisateurs de la faune ainsi que le pourcentage des décideurs qui la reconnaissent comme un organisme de référence en matière de financement d'initiatives fauniques.

Résultat 2009-2010 : Un sondage portant sur la notoriété de la Fondation auprès du grand public a été réalisé en 2009. À partir des résultats obtenus, un plan de communication a été préparé afin d'appuyer l'atteinte de cet objectif.

Commentaires : Une série d'initiatives ont été mises en place en cours d'année afin de mieux faire connaître la Fondation et les initiatives des promoteurs de projets.

> OBJECTIF EN CONTINU

Pour remplir adéquatement sa mission, la Fondation doit communiquer ses résultats et faire connaître son action et celle de ses partenaires. Ces activités de communication permettent de :

- faire connaître ses programmes d'aide, rejoindre les promoteurs de projets et appuyer des projets fauniques de grande qualité ;
- promouvoir la Fondation auprès des entreprises et des individus susceptibles de contribuer financièrement à cette mission et appuyer les sources traditionnelles de financement de la Fondation ;
- diffuser le travail de conservation et de gestion des ressources et des territoires fauniques accompli par le vaste réseau faunique du Québec.

Tel qu'il a été prévu dans la planification stratégique, un sondage portant sur la notoriété de la Fondation et son action a été réalisé par la firme Impact Recherche en 2009. On y constate que la Fondation est relativement peu connue du grand public et que les gens, même parmi ceux qui la connaissent, ont parfois une idée imprécise de son action. Bien que la Fondation se situe dans le peloton des grandes organisations fauniques du Québec, elle aura avantage à faire connaître davantage sa mission et son action au cours des prochaines années. De multiples initiatives ont déjà été mises en place pour améliorer cette situation et le sondage sera repris en 2012 à des fins de comparaison.

La Fondation a participé aux émissions de télévision suivantes : Loisirs, chasse et pêche, sur Télé Mag, Chasse et Pêche Max sur RDS, Rendez-vous chasse et pêche sur TV-COGECO et sur le canal Vox et Techni-faune sur TV-COGECO Rimouski. Selon le sondage, la télévision est très efficace pour faire connaître l'action de la Fondation.

Trois campagnes d'affichage ont été réalisées en cours d'année grâce à l'implication des réseaux Zoom Media et CBS Affichage :

- ***La faune ça compte !***, qui fait valoir l'impact économique des activités liées à la faune ;
- ***L'étudier, c'est le protéger***, qui illustre la collaboration entre la Fondation et l'Université Laval concernant la recherche sur le caribou forestier ;
- ***Protégeons la biodiversité***, pour souligner 2010, année internationale de la biodiversité.

La thématique de l'année internationale de la biodiversité a d'ailleurs été reprise dans notre calendrier 2010 qui met en vedette la progéniture de nos espèces animales. Un bilan de nos activités accompagne encore ce calendrier, distribué à nos partenaires et donateurs.

La Fondation a émis en 2009-2010 près de 90 communiqués de presse, également distribués à notre réseau de partenaires. En illustrant des projets concrets réalisés sur le terrain par les promoteurs de projets ou en décrivant ses principales activités, ces communiqués aident à faire reconnaître et comprendre la mission de la Fondation.

Finalement, mentionnons que la Fondation est maintenant sur le réseau Facebook, où elle est suivie par plus de 1 600 adeptes. C'est une excellente façon d'établir un contact avec une clientèle variée, bien représentative du grand public.

4.4 Suivi du Plan d'action de développement durable 2008-2013

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1 :

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel : Favoriser l'engagement du personnel et des clientèles de la Fondation dans la mise en œuvre et la promotion du développement durable.

Action 1	Gestes	Suivi
Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation au développement durable auprès des employés de la Fondation de la faune du Québec.	Distribuer au personnel de l'information sur la démarche gouvernementale concernant le développement durable.	En continu
	Assister à des séances de formation sur le concept de développement durable.	En continu

Cible et indicateur : Sensibilisation de 80 % des employés aux principes de développement durable d'ici 2011 et connaissance suffisante pour prendre en compte ces principes dans leurs activités quotidiennes.

Résultats de l'année : Les employés de la Fondation (80 %) ont été sensibilisés lors d'une séance d'information portant sur les 16 principes du développement durable et la manière de les intégrer dans les activités de la Fondation. Cinquante pour cent ont participé aux activités de formation offertes par le MDDEP, pour un total de 81 heures de formation. Leur connaissance de la prise en compte des principes de développement durable dans leurs activités quotidiennes s'est améliorée et plusieurs gestes ont été faits. À poursuivre d'ici 2011.

Action 2	Gestes	Suivi
Promouvoir la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 auprès des clientèles de la Fondation de la faune du Québec	Créer une section « développement durable » sur le site Internet de la Fondation.	Réalisé
	Créer une rubrique « développement durable » dans le bulletin électronique de la Fondation deux fois par année.	Réalisé

Cible et indicateur : Conception et diffusion d'un outil qui permet de promouvoir la Stratégie gouvernementale auprès des clientèles de la Fondation de la faune du Québec. À poursuivre d'ici 2013.

Résultats de l'année : Le Plan d'action de développement durable 2008-2013 de la Fondation a été mis en ligne sur son site Internet en mars 2009. Un article est paru dans la publication électronique *Entre les branches* et des points d'information ont été diffusés sur la page Facebook de la Fondation au cours de l'année.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6 :

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel : Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités de gestion de la Fondation.

Action 3	Gestes	Suivi
Mettre en œuvre des pratiques et des activités qui contribuent à l'application des dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.	Aménager un écocentre.	Réalisé
	Éliminer tout contenant en styromousse au profit de la vaisselle durable.	En continu
	Éviter tout surclassement lors de la location de véhicules automobiles afin de favoriser la consommation réduite de carburant.	En continu
	Réduire l'impression de documents et installer par défaut des fonctions d'imprimante qui contribuent à l'économie d'encre et de papier.	En continu
	Élaborer une politique de gestion environnementale et d'acquisition écoresponsable.	Action commencée

Cible et indicateur : Mise en œuvre de la Politique de gestion environnementale et d'acquisition écoresponsable d'ici 2011.

Résultats de l'année : Quatre étudiants à la maîtrise en Environnement de l'Université de Sherbrooke ont apporté leur contribution à l'élaboration d'une politique de gestion environnementale et d'une politique d'acquisition écoresponsable. Ce dossier se poursuit en 2010-2011.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 22 :

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Objectif organisationnel : Favoriser la mise en œuvre de projets qui visent la protection et la mise en valeur du patrimoine faunique tout en respectant la capacité de support des écosystèmes.

Action 4	Gestes	Suivi
Assurer la prise en compte des principes de développement durable dans les programmes d'aide financière de la Fondation de la faune afin de mieux répondre à l'objectif de sauvegarde du patrimoine dans le respect des écosystèmes.	Faire la révision des programmes d'aide financière de la Fondation en intégrant les principes de développement durable.	Commencé
	Faire connaître les modifications apportées aux programmes d'aide aux organismes du milieu par l'entremise du site Internet de la Fondation.	Commencé

Cible et indicateur : Mise à jour des programmes d'aide financière de la Fondation terminée d'ici 2013.

Résultats de l'année : Une première révision des programmes d'aide financière a été effectuée au cours de l'année 2008-2009. Une politique portant sur le financement responsable est en préparation. L'analyse d'un premier programme d'aide est en cours afin d'y intégrer les principes établis dans la politique. À terminer d'ici 2013.

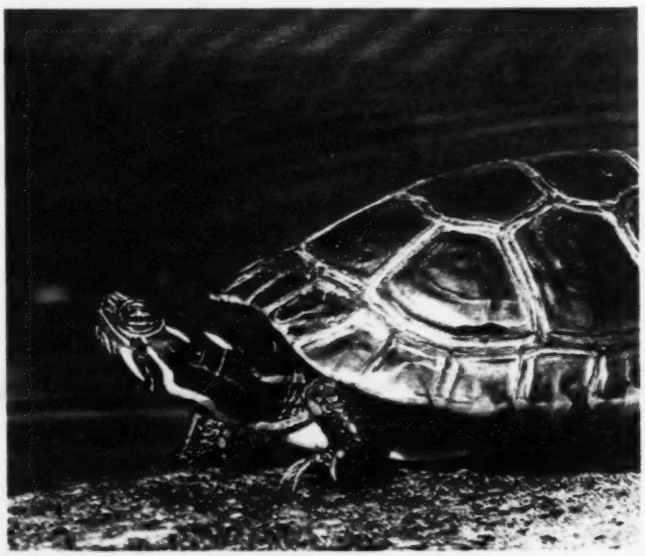

PHOTO : Annie Arès - Concours Québec Couleur Nature

5 PERSPECTIVES 2010-2011

Le plan d'action 2010-2011 est issu de l'exercice de planification stratégique portant sur la période triennale 2008-2011.

Pour le prochain exercice, la Fondation mettra en œuvre ses orientations stratégiques et ses priorités d'intervention en matière d'initiatives et d'habitats fauniques. Les principales activités retenues en matière d'interventions fauniques visent à :

- renforcer le programme de protection des habitats fauniques ;
- favoriser les interventions où la biodiversité est forte et à adapter en conséquence les critères de sélection de tous les programmes d'aide ;
- aider financièrement les partenaires fauniques en région à se doter des ressources spécialisées afin d'intégrer la faune dans le processus de planification et d'aménagement de la forêt publique ;
- implanter un système de mesure de l'efficacité faunique et y consacrer les ressources nécessaires ;
- privilégier des projets d'intervention qui prévoient, dès leur mise en œuvre, un plan d'évaluation des résultats ;
- réviser les programmes d'intervention selon les résultats obtenus pour en accroître l'efficacité.

En matière d'augmentation des revenus, les principaux axes de travail seront les suivants :

- le développement, avec l'aide du gouvernement, d'une nouvelle source récurrente de revenus essentiellement basée sur le principe de l'utilisateur-payeur. Une première contribution d'un dollar pour la conservation des habitats, prélevée lors de l'immatriculation des véhicules hors route, sera versée à la Fondation en 2011-2012 et l'on mettra en place au cours de la prochaine année les modalités d'utilisation de ce revenu avec le ministère des Transports ;
- l'examen des programmes gouvernementaux existants et le dépôt de projets ou de programmes spéciaux auprès des ministères ou organismes gestionnaires de ces programmes ;
- la poursuite de la recherche de fonds privés et le développement de partenariats et d'alliances.

Enfin, dans le but d'améliorer sa notoriété publique et d'assurer sa pérennité, la Fondation consolidera ses efforts de communication. Les actions prioritaires pour l'exercice 2010-2011 visent à :

- déterminer des projets qui ont un bon potentiel de communication et à saisir toutes les occasions pour communiquer les résultats en matière faunique ;
- mettre en œuvre un plan d'action visant à faire connaître les réalisations de la Fondation ;
- cibler le grand public dans les actions de communication et de sensibilisation.

LE PERSONNEL AU 31 MARS 2010

André Martin
Président-directeur général

Mona Angers
Secrétaire générale
et affaires juridiques

Annabelle Avery
Coordonnatrice de projets

Christine Bélanger
Coordonnatrice de projets

Brigitte Boulianne
Directrice des affaires
administratives

Pierre Breton
Coordonnateur de projets

Nancy Cloutier
Technicienne en administration

Annie Forest
Secrétaire

Lyne Giasson
Secrétaire

Claude Grondin
Directeur des initiatives fauniques

Guy Jolicœur
Coordonnateur de projets*

Geneviève Lacroix
Assistante, pêche en herbe,
événements et communications

Guy Lépine
Coordonnateur de projets
et responsable des acquisitions

André Letellier
Assistant technique

Benoît Mercille
Directeur des communications
et des partenariats financiers

Martine Parisien
Secrétaire

Marcel Quirion
Coordonnateur de projets

Geneviève Roy
Coordonnatrice
aux communications
et aux partenariats financiers

Ghislaine St-André
Coordonnatrice de projets

Céline Vaillancourt
Secrétaire de direction

* Prêt de services

DONATEURS ET PARTENAIRES DE LA FONDATION

Les parrains fondateurs

RIO TINTO ALCAN

FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

HYDRO-QUÉBEC

Les parrains

100 000 $ et plus cumulativement

ABITIBIBOWATER

ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

ASTRAL MEDIA

BONDUELLE

BORALEX

CANADIAN TIRE

CBS AFFICHAGE

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

EAUX NAYA INC. (LES)

ENVIRONNEMENT CANADA – SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

HABITAT FAUNIQUE CANADA

KRUGER INC.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

POULIOT, CLOTILDE, MARIE-SOLEIL, JEAN ET ANTOINE (TERRAIN)

SERVICES DE CARTES DESJARDINS

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

SYNGENTA

TEMBEC

VILLE DE QUÉBEC

ZOOM MEDIA

Les donateurs et les commanditaires

De 25 000 $ à 99 999 $

BEAUDOIN, CLAUDE

BECHTEL

BRASSEURS DU NORD (LES)

BRASSEURS R.J. ET LE PROJET RESCOUSSE

CORPORATION PROMENT ET LE GROUPE DES INVESTISSEMENTS ÎLES DES SŒURS INC.

CROISIÈRES AML

DUMAS, RÉJEAN

FERTICHEM

FINANCIÈRE AGRICOLE (LA)

FONDATION EJLB

JOURDAIN, MADELEINE B. (TERRAIN)

MAISON SIMONS (LA)

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION

TECSULT INC.

De 10 000 $ à 24 999 $

ASSOCIATION DES PÊCHEURS DU LAC MASKINONGÉ

BANQUE DE MONTRÉAL

BELL CANADA

BPR

CAISSE DESJARDINS DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES PUBLICS

CITÉ DE L'ÎLE DÉVELOPPEMENT INC.

DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE

DOMTAR

FALCONBRIDGE LTÉE

FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA FAUNE (FD)

JONES, RICHARD ALLAN

LE SOLEIL

MINES AGNICO-EAGLE LTÉE

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, RÉGIONS ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

SOCIÉTÉ DE L'ARBRE DU QUÉBEC

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DUPONT

TRANSCONTINENTAL INC.

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

De 1 000 $ à 9 999 $

3CI, ÉNERGIE ÉOLIENNE
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA
AHR, MARC
ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE SAINTE-MARGUERITE
AUBUT, MARCEL
BARAONA, ARIEL
BATHALON, RICHARD
BEAUMONT, MONIQUE
BESNER, ÉRIC
BIOVET INC.
BLAIS INDUSTRIES
BOLDUC, PAULETTE
BOUCHER, ANDRÉ
BRASSERIE LABATT
BUISSON, LUC
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS CHUTES MONTMORENCY
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE QUÉBEC
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS LA CHEVROTIÈRE (FD)
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SEIGNEURIE DES GRONDINES (FD)
CAPITAL BENOÎT INC.
CARREAU, ISABELLE
CASCADES GCP JONQUIÈRE
CENTRE D'INSÉMINATION ARTIFICIELLE DU QUÉBEC
CHAGNON, ANDRÉ
CHAREST, PIERRE (FD)
CLOUTIER, FRANÇOIS
COLABER
COMMUNICATIONS FINANCIÈRES RENMARK
CONSTRUCTION PROMEC INC.
CONSTRUCTION TALBON
COOP SAINT-CASIMIR (FD)
CORRIVEAU J.L. & ASSOCIÉS
CÔTÉ, RICHARD
CÔTÉ, YVON
COUTURE, RICHARD
DEMERS, MARTIN
DÉPUTÉ DE VERDUN, HENRI-FRANÇOIS GAUTRIN
DESSAU INC.
DUCHESNE, ANDRÉ
DUMAS CONTRACTING LTD
DUPUIS, PIERRE
ÉLECTROPAGE S.C.C.
EXCAVATION SAINT-CASIMIR (FD)
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LANAUDIÈRE
FÉDÉRATION DES GESTIONNAIRES DE RIVIÈRES À SAUMON DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'ŒUFS DE CONSOMMATION DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES TRAPPEURS GESTIONNAIRES DU QUÉBEC (FD)
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE
FITZBACK, LUC
FONDATION MCCARTHY TÉTRAULT
FORAMEC SNC-LAVALIN
FOREST, SYLVAIN
FORTIN, RÉJEAN (DONS EN MÉMOIRE DE) †
FOURNIER, JUDITH
FRASER MILNER CASGRAIN
FUMOIR GRIZZLY
GAGNÉ LETARTE S.E.N.C.R.L.
GAGNON, LYNDA
GAUTHIER, DANIEL
GEILECTRIC
GÉNIVAR
GÉRARD, ROBERT
GILBERT, RENAUD D.
GILLESPIE, CHRIS
GLOBAL TOURISME INTERNATIONAL
GOLDCORP INC.
GOURDEAU, JEAN
GRENIER, BERNARD
GROUPE LAPERRIÈRE ET VERREAULT INC.
GROUPE MINIER CMAC-THYSSEN INC.
GROUPE REMABEC
GROUPE SAVOIE
GRUSLIN, MARIE-ANGE
HARDY RINGUETTE
HÉBERT, DANIEL
HEENAN, BLAIKIE, AUBUT
HÉLICOPTÈRES CANADIENS
HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE
HILL, PETER
HOME DEPOT CANADA
HOUGHTON, JOHN E.
IAMGOLD
JACK HUME ADVENTURES INC. (FD)
LABERGE, MARLÈNE
LACROIX, YVON
LAGANIÈRE, JOSÉE
LAMARRE, BERNARD
LARENTE, CHARLES
LEFEBVRE, ISABELLE
LEPAGE, JEAN-CLAUDE
LES AFFAIRES
LÉVESQUE, JEANNE T.
LOCATION BLAIS
MAGASIN LATULIPPE
MAGNAN, LILIANNE
MARCHÉ LOUISE MÉNARD
MILLER THOMSON POULIOT
MINES AURIZON
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES FINANCES
MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
MONAHAN, PIERRE
MONBOURQUETTE, HÉLÈNE
MONETTE, ESTELLE
MORIN, GEORGES
MORIN, RÉJEAN
MOSCATELLI, ENRICO
MUSÉE DE LA CIVILISATION
OMR ALLIAGES INC.
OXYGÈNE COMMUNICATION ET MARKETING
PAPIERS STADACONA
PARCS CANADA
PARENT, ALAIN
PÊCHES ET OCÉANS CANADA
PIETRANGELO, ANTONIO
PLANAS, DOLORÈS
POURVOIRIE CARGAIR LTÉE (FD)
POURVOIRIE ROGER GLADU (FD)
POURVOIRIE STÉPHANE MARIN
PRAT, ANNICK
RAYMOND, DOMINIQUE
RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.
RE-MAT INC. (FD)
REGIONAL POWER INC.
RESSOURCES NATURELLES CANADA
RICARD, PAULINE
SAINT-AUBIN, ROGER
SAINT-JACQUES, MARIE
SCHERING-PLOUGH CANADA INC.
SCOTIA MCLŒD
SERVICES DE GESTION QUANTUM (LES)
SERVISYS INC.
SHEIKH, AAMIR
SIAMOIS GRAPHISME
SIMARD, PASCAL
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)
SOCIÉTÉ MINIÈRE RAGLAN DU QUÉBEC LTÉE
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE PROTECTION DES OISEAUX
SSQ GROUPE FINANCIER
STRUCTURES FORTAU
STRUCTURES MÉTROPOLITAINES
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE L'ESTRIE
TREMBLAY, ANDRÉ
ULTRAMAR
VERSTER, GUY
VÉZINA DUFAULT
VIBRANT IDÉATION ET MARKETING
VILLE DE CHÂTEAUGUAY
VILLE DE RIMOUSKI (FD)

Les donateurs et les commanditaires (suite)

De 500 $ à 999 $

ARCHAMBAULT, SERGE
ARMSTRONG, MARTIAL
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE BOULLÉ
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE PLESSISVILLE
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE FLÉCHÉE
ASSOCIATION DE CHASSEURS ET DE PÊCHEURS DE LA RIVIÈRE DUMOINE
AUBERGE SAINT-ANTOINE
AUBERGE WEDGE HILLS
AVENTURES NORPAQ INC.
AXA ASSURANCES INC.
BANQUE NATIONALE DU CANADA
BANQUE ROYALE
BARRAS, GILLES
BEAUDET, YVON
BELLEMARE, JACQUES
BIALKOWSKI, ANDREW
BILLETTE, RENÉ
BIRON, BASTIEN
BONTEMS, LIDIA
BOUCHARD, MANON
BOUCHARD, SERGE
BOURGAULT, LINDA
BOUTHILLIER, NATHALIE
BOYER, RÉJEAN
BRASSARD, JOSÉE
BRIÈRE, PIERRETTE
BRISSETTE, GUY
BRUNELLE, MARIE
BRUUN, HILARY
BUJOLD, MANON
CADEAU, MIREILLE
CAISSE CENTRALE DESJARDINS
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE DE LA NOUVELLE-BEAUCE (FD)
CAMP PUUNIK LTÉE • SAFARI NORDIK •
CARON, MICHEL
CAWTHORN, MYLENE
CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA NATURE DU LAC BOIVIN
CHAUVIN, CATHERINE
CHEVALIER, HANNELORE
CHOUINARD, MANON
CLERMONT, PIERRE
CLOUTIER, FRANÇOIS
CLUB CHASSE PÊCHE POLICIER DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL
CLUB OSWEGO
COMMUNICATIONS SCIENCE-IMPACT
COMPAGNIE DE GESTION HEUD LTÉE
CONSTRUCTION KIEWIT CIE
CORPORATION DE GESTION DES RIVIÈRES MATAPÉDIA ET PATAPÉDIA
COULOMBE, GUY
CROSSLEY, JOAN
D'ANJOU, PIERRE
DAGENAIS, RICHARD
DAVIES WARD PHILLIPS AND VINEBERG
DE LA SABLONNIÈRE, ÉRIC
DEMERS, JACQUES
DENAULT, PIERRE D.
DÉRY, FERNAND
DESCOTEAUX, DANIELLE
DESJARDINS, GÉRARD
DION, RÉMY
DOMAINE CHASSE ET PÊCHE GAUDIAS-FOSTER
DOUVILLE, DENIS
DUCHESNE, RAYMOND
DUGUAY, JEAN-PAUL
DUROCHER, FRANCINE
DUSSAULT, AMÉLIE
ÉMOND, JEAN-MARC
ENTREPRISES ANNANACK INC. (LES)
ENVIRONNEMENT ESA INC.
FÉDÉRATION DE L'UPA DE LÉVIS-BELLECHASSE
FÉDÉRATION DE L'UPA DE SAINT-HYACINTHE
FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES DU NOUVEAU-QUÉBEC (FD)
FONTAINE, DENIS
FORAGE ORBIT GARANT S.E.N.C.
FORGET, YVES
FORTIN, RICHARD
FOURNIER & FILS INC.
FRÉCHETTE, FRANÇOIS
GAUTHIER, NICOLE
GAUVREAU, FRANÇOIS
GDG ENVIRONNEMENT LTÉE
GENEST, SYLVAIN (FD)
GERVAIS, RICHARD
GESTION IMMOBILIÈRE PAQUET
GESTION JACQUES BLOUIN
GOUDREAU, RHÉA
GOWLING, LAFLEUR ET HENDERSON
GRENIER, ANDRÉ
GROUPE CONSEIL ARTCAD 1990
GRUSLIN-FORTIN, FRANÇOISE
HAMILTON, GARREL, SUE
HOGUE, ALAIN
HÔTEL CHÂTEAU LAURIER
HYDRAULIQUE CL INC.
JENKINS, CHARLES
JUNCO TECHNOLOGIES
KENNEDY, ROBERT F. JR
L.J.L. MÉCANIQUE INC.
LABELLE, LUC
LACHAMBRE, STÉPHANE
LACHANCE, RAYMOND
LALANDE, MONIQUE
LAMONTAGNE, CLAUDE
LAROCHE, SIMONNE
LEBLANC, RÉJEAN
LEBLOND, DENIS
LEBLOND, JEAN ROCH
LÉGARÉ, ANDRÉ
LÉGARÉ, MARIETTE
LELIÈVRE, ANTONIO
LEMIEUX, JEAN-FRANÇOIS
LEMIRE, MADELEINE
LÉPINE, GUY
LETENDRE, JEAN
L'IMAGERIE DU QUÉBEC
LIMOGES, DANIEL
LITHO-CHIC
LORAN, RENÉ
LUPIEN, HÉLÈNE
MAILLOUX, CLAUDE
MARIER, NORMAND (FD)
MARTIN, ANDRÉ
MARTIN, DANIEL
MARTIN, PIERRE
MATTE, HÉLÈNE
MERCILLE, BENOÎT
MESSIER, YVES
MONTMINY, RONALD
MORENCY, ROBERT
MORIN, JEAN-PAUL
MORIN, MADELEINE
MRC LES JARDINS DE NAPIERVILLE
NANTAIS, PIERRE
NÉRON, MARTINO
ORICA CANADA INC.
PAQUET, HÉLÈNE
PARADIS, RICHARD
PARÉ, ROBERT
PARÉ, ROBERT
PEDNAULT, LIETTE
PESCA ENVIRONNEMENT
PINEAULT, RAYNALD
PIRELLI, CARLO
PLACEMENTS JACQUES AUDET (LES)
PNEUS GMB S.E.N.C.
POIRIER, ROSAIRE
POURVOIRIE CLAUPARO INC.
POURVOIRIE DU CLUB BATARAM INC.
POURVOIRIE DU LAC MOREAU
POURVOIRIE LAC DÉGELIS INC.
PRODUITS FORESTIERS CANBO
QUINTAL, AIMÉ
QUIRION VAN GENT, MONIQUE
RAJOTTE, GUY
RANCOURT, DANIEL
REGROUPEMENT QUÉBECOISEAUX
RENAUD, PIERRE
RODRIGUE, SANDRA
ROLLAND, LUCIEN G.
ROY, LOUIS
SACERF DES PASSES INC.
SALVAS, GILLES
SAUM-MOM BOUTIQUE ALIMENTAIRE
SCHETAGNE, LUC
SERVICES ADMINISTRATIFS SAINT-LAMBERT (LES) (FD)
SNC-LAVALIN
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES
SOCIÉTÉ CANADIENNE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE LA SEIGNEURIE
SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL
THÈBERGE, CLAUDE
THÉRIAULT, JANICK
THIBEAULT, PIERRE
TOMMY CAIN & SONS OUTFITTERS LTD
TOURANGEAU, MARTINE
TRANSPORT GÉRARD NADEAU ET FILS (FD)
TREMBLAY, STEEVE
TURNER, J. KAY
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS
9079-6723 QUÉBEC INC.

LÉGENDE :

FD : Don à un fonds dédié spécifique
TERRAIN : Donateur d'un terrain
† : Legs ou dons in memoriam

MERCI À TOUS CEUX QUI NOUS SOUTIENNENT À LEUR FAÇON !

En plus des donateurs et partenaires énumérés ci-dessus, la Fondation de la faune du Québec peut compter annuellement sur un bassin important de souscripteurs qui lui permet de soutenir financièrement des projets de conservation et de mise en valeur des habitats de la faune ; ces souscripteurs comprenaient notamment en 2009-2010 :

- les quelque 1 300 000 acquéreurs de permis de chasse, de pêche et de piégeage du Québec, dont une partie du coût d'achat du permis est versée à la Fondation ;
- les 4 500 détenteurs de la carte Nature VISA Desjardins, la carte de crédit affinité de la Fondation ;
- les donateurs à la campagne de financement annuelle et les participants aux activités-bénéfice annuelles de la Fondation ;
- les acheteurs du timbre de collection que la Fondation émet annuellement à partir d'œuvres sélectionnées de peintres animaliers québécois. Depuis 1988, des milliers de collectionneurs de timbres du Québec et d'ailleurs ont ainsi contribué au fil des ans à la conservation des habitats fauniques du Québec. La Galerie faunique, philatélique, numismatique Rousseau, à Montréal, et la Société canadienne des postes sont nos partenaires pour la vente et la promotion de ce produit original et de grande qualité.

ENTENTE AVEC :

LA SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

Dans le cadre d'une entente avec la Société du Centre des congrès de Québec, cette dernière propose à ses clients de compenser l'empreinte environnementale de leur événement par un don à la Fondation. Les organisations suivantes ont versé une « compensation nature » :

- ATR associées du Québec
- Conseil québécois de l'industrie touristique
- Conférence biannuelle sur la biologie des mammifères marins
- Fédération canadienne des municipalités
- Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- Ministère du Tourisme
- Pôle Québec Chaudière-Appalaches
- Société des attractions touristiques du Québec et Festivals et événements Québec
- Société du Centre des congrès de Québec
- Union des producteurs agricoles (UPA)

GLOBAL TOURISME INTERNATIONAL

Global Tourisme International propose à ses clients de compenser l'empreinte environnementale de leur voyage par un don à la Fondation. Les écoles suivantes ont versé une « compensation nature » :

- École Albert-Morissette
- École Saint-Charles
- École Dina Bélanger
- École Saint-Louis-de-Gonzague
- École Sophie-Barat
- Polyvalente Le Boisé
- ainsi que Global Tourisme International

LES ARTISTES SUIVANTS SE SONT ASSOCIÉS AU PROGRAMME DU TIMBRE DE LA FONDATION DEPUIS 1988 :

- CARON, GHISLAIN
- D'ANGELO, CLAUDIO
- DAUMAS, JEAN-CHARLES
- GAGNÉ, DANIEL
- GÉRARD, ROBERT
- GIRARD, PIERRE
- GRENIER, DANIEL
- GRONDIN, JEAN-LUC
- LABELLE, DANIEL
- LAMARCHE, MICHEL
- LEDUC, PIERRE
- PÉPIN, PATRICIA
- RIOPELLE, JEAN-PAUL
- ROY, CLODIN
- TREMBLAY, CLAIRE
- WOLPUT, PATRICE

DONATEURS ET PARTENAIRES DE LA FONDATION

SOIRÉE-BÉNÉFICE DE MONTRÉAL, 21 MAI 2009 :

Cette activité s'est déroulée sous la présidence d'honneur de M. Ebe Scherkus, président et chef d'exploitation, Mines Agnico-Eagle ltée. Le réseau des mines a très généreusement répondu à l'appel de M. Scherkus et de l'Association minière du Québec, permettant de dégager des revenus de près de 150 000 $, une performance record pour la Fondation. Quelque 250 participants provenant des réseaux des mines, des ressources naturelles, de la faune et de l'agriculture ont pris part à cette soirée.

La Fondation tient à remercier les nombreux commanditaires de la soirée :

Le partenaire majeur

MINES AGNICO-EAGLE LTÉE

Les commanditaires majeurs (5 000 $)

DUMAS CONTRACTING LTD.
GOLDCORP INC.
HYDRO-QUÉBEC
MINES AURIZON
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

(2 000 $)

BLAIS INDUSTRIES
CONSTRUCTION TALBON
CORRIVEAU J.L. & ASSOCIÉS INC.
FRASER MILNER CASGRAIN
GAGNÉ LETARTE SENCRL
GROUPE MINIER CMAC-THYSSEN INC.
HARDY RINGUETTE AUTOMOBILES INC.
IAMGOLD CORP.
KRUGER ÉNERGIE INC.
MINES VIRGINIA INC.

Les commanditaires

CONSTRUCTION PROMEC INC.
DESSAU
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE
FORAGE ORBIT GARANT S.E.N.C.
FOURNIER & FILS INC.
GÉNIVAR
HYDRAULIQUE CL INC.
L.J.L. MÉCANIQUE INC.
LOCATION BLAIS INC.
MILLER, THOMSON, POULIOT
ORICA CANADA INC.
PNEUS GBM SENC
TRANSCONTINENTAL

Les commanditaires des encans

ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA RIVIÈRE MOISIE INC. / ZEC DE LA RIVIÈRE MOISIE
ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC
CANARDS ILLIMITÉS CANADA
CLUB CHASSE ET PÊCHE (RESTAURANT)
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DE GODBOUT (ZEC DE LA RIVIÈRE GODBOUT)
CORPORATION MINIÈRE NORTHERN STAR
DESTINATION CHIC-CHOCS
EXPLOS-NATURE
FÉDÉRATION DES GESTIONNAIRES DE RIVIÈRES À SAUMON DU QUÉBEC INC.
FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC
GILLES CÔTÉ, ARTISTE PEINTRE
IBM CANADA LTÉE
JEAN-CHARLES DAUMAS, ARTISTE PEINTRE
KRUGER INC.
MACHINES ROGER INTERNATIONAL INC.
PRO-AB ÉQUIPEMENTS INC.
RESTAURANT TOQUÉ !
RESTAURANT-TAVERNE MAGNAN
REXEL
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT (ECOMUSEUM)
SOCIÉTÉ MINIÈRE RAGLAN DU QUÉBEC LTÉE
SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCES GÉNÉRALES
TECHNOSUB
TURBO MARKETING
UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU QUÉBEC
ZOOM MEDIA

Nous remercions les membres du comité organisateur :

M. MARCEL BORDELEAU
M. JACQUES GAUTHIER
M. PIERRE MONAHAN
M. EBE SCHERKUS
M^me^ KIM THOMASSIN
M. DAN TOLGYESI

D'AUTHENTIQUES AMANTS DE LA NATURE...

Les personnalités suivantes ont généreusement contribué à la promotion de diverses activités de la Fondation :

- ARCHAMBAULT, SYLVIE
- BEAUDIN, JEAN
- BRIÈRE, DENIS
- BUSSIÈRES, PASCALE
- CHAMPAGNE, LOUIS
- DROUIN, RICHARD
- DUBUC, ALAIN
- FORTIN, BERNARD
- LAPARÉ, LOUISE
- L'ECUYER, PATRICE
- LEPAGE, GASTON
- LORAIN, SOPHIE
- MARCOUX, RÉMI
- MONAHAN, PIERRE
- ORSINI, MARINA
- PELLERIN, LAURENT
- PICHETTE, JEAN-FRANÇOIS
- PICHETTE, PATRICK
- ROBITAILLE, PIERRE
- SCHERKUS, EBERHARD

Les partenaires promoteurs de projets 2009-2010

AGENCE DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU NORD (ABRINORD)
AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS
AGENCE MAMU INNU KAIKUSSEHT
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT
AMBIOTERRA
AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE INC.
AMÉNAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE DES APPALACHES INC.
AMÉNAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE DES SOMMETS INC.
AMIS DE LA MONTAGNE (LES)
APPALACHIAN CORRIDOR APPALACHIEN
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE BOULLÉ / ZEC BOULLÉ
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE LABRIEVILLE INC./ZEC DE LABRIEVILLE
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE PETIT SAGUENAY SAINT-SIMÉON INC. / ZEC BUTEUX-BAS-SAGUENAY
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE SAINT-FABIEN ET LADRIÈRE INC
ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE LAVIGNE / ZEC LAVIGNE
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE LA RIVIÈRE BOSTONNAIS NORD INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE LESUEUR INC. / ZEC LESUEUR
ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS DE LA BONAVENTURE INC.

Les partenaires promoteurs de projets 2009-2010 (suite)

ASSOCIATION DES POURVOIRIES DE LA CÔTE-NORD

ASSOCIATION DES POURVOIRIES DE LA MAURICIE

ASSOCIATION DES POURVOIRIES DE L'OUTAOUAIS

ASSOCIATION DES POURVOIRIES DES LAURENTIDES

ASSOCIATION DES RIVERAINS DU PETIT LAC LAMBTON

ASSOCIATION DES SAUVAGINIERS DE LA GRANDE RÉGION DE QUÉBEC

ASSOCIATION LOISIRS CHASSE ET PÊCHE DU TERRITOIRE LIBRE DU SECTEUR PIED-DES-MONTS

ASSOCIATION LOISIRS ET PLEIN AIR DES MARAIS INC./ZEC DU LAC-AU-SABLE

ASSOCIATION NATURE INC./ ZEC CHAPEAU-DE-PAILLE

ASSOCIATION NAUTIQUE DU LAC BLEU

ASSOCIATION RÉGIONALE DES GESTIONNAIRES DE ZECS DE LA MAURICIE

ASSOCIATION SPORTIVE BATISCAN-NEILSON DE SAINT-RAYMOND INC. / ZEC BATISCAN-NEILSON

ASSOCIATION SPORTIVE DU GROS-BROCHET INC. / ZEC DU GROS-BROCHET

ASSOCIATION SPORTIVE MIGUICK / ZEC DE LA RIVIÈRE-BLANCHE

ATTENTION FRAGÎLES

CENTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE EN FORESTERIE

CENTRE D'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL

CHABOT, POMERLEAU ET ASSOCIÉS

CLUB CONSEIL PROFIT-EAU-SOL

CLUB CONSEILSOL

CLUB DE CHASSE ET PÊCHE D'AMOS INC.

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE À MARS

COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR)

COMITÉ DE LA ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) ALMA-JONQUIÈRE

COMITÉ DE LA ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) DE LA CÔTE-NORD DU GOLFE

COMITÉ DE LA ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) DU LAC SAINT-PIERRE

COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU LIÈVRE

COMITÉ ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE

CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CONSEIL DES ANICINAPEK DE KITCISAKIK

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSEIL TRIBAL DE LA NATION ALGONQUINE ANISHINABEG

CONTACT NATURE RIVIÈRE-À-MARS

COOPÉRATIVE AGROFORESTIÈRE KINOJÉVIS-ABUÉVIS

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FORESTIÈRE DE LA RIVIÈRE-AUX-SAUMONS

COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS DE MASTIGOUCHE

CORPORATION AGRO-FORESTIÈRE TRANSCONTINENTALE INC.

CORPORATION BASSIN VERSANT BAIE MISSISQUOI

CORPORATION DE CONSERVATION DU BOISÉ DE JOHNVILLE

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE NOIRE

CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION

CORPORATION DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER

DENDROICA ENVIRONNEMENT ET FAUNE

DOMAINE DU MONT-JASPER INC

ÉCO-NATURE DE LAVAL

EURÊKO

FÉDÉRATION CHASSE ET PÊCHE OWEN INC. / ZEC OWEN

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CÔTE-DU-SUD

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA RIVE-NORD

FÉDÉRATION DE L'UPA DE LANAUDIÈRE

FÉDÉRATION DE L'UPA DE SAINT-HYACINTHE

FÉDÉRATION DES LACS DE VAL-DES-MONTS

FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC

FÉDÉRATION DES TRAPPEURS GESTIONNAIRES DU QUÉBEC

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE

FERME GENEST

FONDATION DU MONT SAINT-BRUNO (LA)

FONDATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA TRUITE MOUCHETÉE

FONDATION POUR LA SAUVEGARDE DES ÉCOSYSTÈMES DU TERRITOIRE DE LA HAUTE YAMASKA

FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

G3E, GROUPE D'ÉDUCATION ET D'ÉCOSURVEILLANCE DE L'EAU

GROUPE CONSEIL AGRICOLE PIÉKOUAGAN

GROUPE D'AIDE POUR LA RECHERCHE ET L'AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE

GROUPE DE CONCERTATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR

GROUPE DE RECHERCHE ET ÉDUCATION SUR LES MAMMIFÈRES MARINS, GREMM

GROUPE DES PARTENAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER DURABLE DES COMMUNAUTÉS DE CHARLEVOIX ET DU BAS-SAGUENAY

GROUPE DESFOR

GROUPE D'INTERVENTION POUR LA RESTAURATION DE LA BOYER

GROUPE PLANI-RESSOURCES INC.

GROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS PRIVÉS DE CHARLEVOIX INC.

GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF BAIE-DES-CHALEURS

GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE SAINT-FRANÇOIS INC.

GROUPEMENT FORESTIER DU HAUT-YAMASKA INC.

GROUPEMENT FORESTIER ET AGRICOLE BEAUCE-SUD INC.

HÉRITAGE FAUNE

LA MAISON LÉON-PROVANCHER (RIVIÈRE CAP-ROUGE)

L'ÎLE DU MARAIS INC.

MARCOUX-FILLION, HÉLÈNE, INGÉNIEURE FORESTIÈRE

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

MOUVEMENT VERT MAURICIE

MRC TÉMISCOUATA

MULTI FAUNE 9103-7143 QUÉBEC INC.

NATURE QUÉBEC / UQCN

NATURE-ACTION QUÉBEC INC.

ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DU NORD-EST DU BAS SAINT-LAURENT

POURVOIRIE CLAUPARO INC.

POURVOIRIE DOMAINE TOURISTIQUE LA TUQUE INC.

POURVOIRIE DU LAC BEAUREGARD

POURVOIRIE DU LAC SAINT-PIERRE (2000) INC.

POURVOIRIE DU MILIEU INC.

POURVOIRIE MEKOOS ENR.

POURVOIRIE WABAN-AKI (2008) INC.

RÉGIONALE DES ZECS DES HAUTES LAURENTIDES

REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES DU MARAIS DE GRONDINES

REGROUPEMENT QUÉBECOISEAUX

RÉSEAU DE MILIEUX NATURELS PROTÉGÉS

RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE

RÉSERVE FAUNIQUE DES CHIC-CHOCS

RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES

RÉSERVE FAUNIQUE DU SAINT-MAURICE

RÉSERVE FAUNIQUE MASTIGOUCHE

RÉSERVE FAUNIQUE ROUGE-MATAWIN

RESSOURCES FORESTIÈRES BIOTIQUES INC.

SOCIÉTÉ CANADIENNE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

SOCIÉTÉ DE CONSERVATION, D'INTERPRÉTATION ET DE RECHERCHE DE BERTHIER ET SES ÎLES (SCIRBI)

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMISCAMINGUE

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE MATANE / ZEC DE LA RIVIÈRE-MATANE

SOCIÉTÉ DE GESTION DES RIVIÈRES DU GRAND GASPÉ INC. / ZECS DE LA RIVIÈRE-YORK ET DE LA RIVIÈRE-DARTMOUTH

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES AGROFORESTIÈRES DE LABELLE INC.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE LA VALLÉE INC.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT (ECOMUSEUM)

SOCIÉTÉ SYLVICOLE DE LA HAUTE-GATINEAU

SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE DE GRANBY

TERRA-BOIS, COOPÉRATIVE DE PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

VALIQUETTE, PIERRE, INGÉNIEUR FORESTIER

VISION FORÊT

ZECS QUÉBEC

Les partenaires de projets pêche en herbe 2009-2010

4E MEUTE SAINT-JOSEPH

AIRE FAUNIQUE COMMUNAUTAIRE DU LAC SAINT-PIERRE

ALLIANCE DES PIÉGEURS SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE BARRAUTE

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE LAC-MÉGANTIC INC.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE VAL-D'OR

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DU LAC-BRÉBEUF INC. / ZEC BRÉBEUF

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DU TÊMISCAMINGUE CENTRE

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DU TÉMISCOUATA INC.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE LE VOYAGEUR DE MASHAM

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE PLEIN AIR LES BALBUZARDS

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE SAINT-BASILE INC.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE SIEUR DE ROBERVAL INC.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE TOURELLE ENR.

ASSOCIATION CHASSEURS ET PÊCHEURS RÉGION DE MATANE INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE DE LA SARRE INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE CHICOUTIMI JEUNESSE

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE CONTRECŒUR INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE LA MITIS INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE PLESSISVILLE INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE SAINTE-JULIE

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DES NYMPHES (ZEC)

ASSOCIATION DE LIBERTÉ ET DE PROTECTION DE LA FAUNE DU QUÉBEC « LES BONS AMIS » INC.

ASSOCIATION DES AGENTS DE LA FAUNE DU NORD DU QUÉBEC

ASSOCIATION DES AMATEURS DE CHASSE ET PÊCHE ALOUETTE DE MONTPELLIER ET DU LAC SCHRYER

ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DE L'ESTRIE

ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DE ROUYN-NORANDA INC.

ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS MANICOUAGAN OUTARDES

ASSOCIATION DES LOISIRS DE MONTPELLIER, SOUS-COMITÉ LOISIRS PLEIN AIR LAC CROCHE

ASSOCIATION DES PÊCHEURS ET CHASSEURS « LES RAPIDES » DE COTEAU-DU-LAC

ASSOCIATION DES PÊCHEURS ET CHASSEURS DE LA MATAPÉDIA

ASSOCIATION DES PÊCHEURS ET CHASSEURS SPORTIFS DU LAC SAINT-LOUIS INC.

ASSOCIATION LOISIRS CHASSE ET PÊCHE DU TERRITOIRE LIBRE DU SECTEUR PIED-DES-MONTS

ASSOCIATION LOUISE-GOSFORD / ZEC LOUISE-GOSFORD

ASSOCIATION ORIGN'ARC SAINT-DONAT

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE CHAUVIN INC. ET ÉCOLE NOTRE-DAME DU SACRÉ-CŒUR

ASSOCIATION SPORTIVE CHAPECAMP INC.

ASSOCIATION SPORTIVE CHASSE ET PÊCHE BAIE-DES-CHALEURS

AVENTURES CHASSE ET PÊCHE LOUIS LACHANCE / LES EXCURSIONS DE PÊCHE ALAIN DORÉ

BASE DE PLEIN AIR PERCE-NEIGE

BASE DE PLEIN AIR QUATRE SAISONS

CAMP MARISTE

CAMP PAPILLON

CAMPING LAC FRONTIÈRE

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE LA BAIE

CENTRE DE PLEIN AIR MARIE-PAULE

CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 12460 LACHENAIE (TERREBONNE)

CLUB « LA RELÈVE, LOISIRS, CHASSE ET PÊCHE » DE ROUYN-NORANDA INC.

CLUB CASTOR SECTEUR NORD INC.

CLUB CHASSE ET PÊCHE D'ARGENTEUIL

CLUB CHASSE ET PÊCHE DONNACONA

CLUB CHASSE ET PÊCHE DU COMTÉ BROME

CLUB CHASSE ET PÊCHE DU COMTÉ DE COMPTON

CLUB COLUMBUS INC.

CLUB DE CHASSE ET DE PÊCHE D'AMOS

CLUB DE CHASSE ET DE PÊCHE SENNETERRE

CLUB DE CHASSE ET PÊCHE D'AYLMER INC.

CLUB DE CHASSE ET PÊCHE DES FRONTIÈRES 1985 INC.

CLUB DE CHASSE ET PÊCHE LAROCHELLE

CLUB DE CHASSE ET PÊCHE LES MOUSQUETAIRES

CLUB DE CHASSE ET PÊCHE LIZOTTE INC.

CLUB DE CONSERVATION ET DE PÊCHE DU LAC MASSAWIPPI INC.

CLUB DE TIR LA JOLIE TUQUE INC.

CLUB DES MOUCHEURS ENDIABLÉS

CLUB EAU-BOIS MÉTABETCHOUAN

CLUB ÉPERLAN INC.

CLUB KENSINGTON COOP

CLUB KIWANIS DE CHIBOUGAMAU INC.

CLUB LOUP-CERVIER

CLUB ODANAK (LA TUQUE) INC.

CLUB OPTIMISTE DE FRONTENAC

CLUB OPTIMISTE DE GATINEAU

CLUB OPTIMISTE DE PABOS-MILLS

CLUB OPTIMISTE DE RICHELIEU

CLUB OPTIMISTE DE SAINTE-ADÈLE

CLUB OPTIMISTE SAINT-CHARLES DE LONGUEUIL INC.

CLUB OPTIMISTE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC INC.

CLUB RICHELIEU FORESTVILLE

COMITÉ D'HYGIÈNE ET D'AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES MAGOG ET SAINT-FRANÇOIS (CHARMES)

COMITÉ DE CHASSE ET PÊCHE DE LA PREMIÈRE NATION MALÉCITE DE VIGER

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE GIRARDVILLE

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE CHICOUTIMI INC.

COMITÉ DE RESTAURATION DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN

COMITÉ DE VALORISATION DE LA RIVIÈRE BEAUPORT

COMITÉ DE VALORISATION DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION

COMITÉ DES LOISIRS CULTURELS DE CAYAMANT

COMITÉ FAUNE ET FORÊT DE HAM-SUD

COMITÉ FÊTE DE LA PÊCHE OUTAOUAIS

COMITÉ FÊTE DE LA PÊCHE SHERBROOKE

COMITÉ RÉCRÉATIF DE LA RIVIÈRE L'ACHIGAN

COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE

COMMISSION SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS (CREDDO)

CORPORATION D'ACTIONS ET DE GESTION ENVIRONNEMENTALES DE QUÉBEC (CAGEQ)

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE ET DU NAUTISME DE GRANDES-PILES

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

CORPORATION DE GESTION DES RIVIÈRES DES BOIS-FRANCS

CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA)

CORPORATION DES LOISIRS DE CHAPAIS INC. (LA)

CORPORATION DES LOISIRS DU CAMPING CANTLEY

CORPORATION DES TERRAINS DE JEUX DU BIC

CORPORATION DU MOULIN BERNIER

CORPORATION ÉCO-PARC DES ETCHEMINS

CORPORATION MUNICIPALE DE VILLE POHÉNÉGAMOOK

CORPORATION POUR LA PROMOTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA RIVIÈRE NICOLET (COPERNIC)

CORPORATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT À MIRABEL (CPEM) INC.

CORPORATION RUES PRINCIPALES SAINT-ROMUALD

DOMAINE DE L'AMITIÉ INC. / LAC POUCE

ÉCOLE DES COTEAUX

ÉCOLE DU TRIVENT, SERVICE DE GARDE LA HALTE SCOLAIRE

ÉCOLE DU VALLON

ÉCOLE KENNEBEC

ÉCOLE LES PRIMEVÈRES JOUVENCE

ÉCOLE PERCE-NEIGE
/ 27 MOUCHETTES DE PORTNEUF

ÉCOLE SAINT-MICHEL-ARCHANGE

ÉCOLE SAINT-OCTAVE

ÉCOLE SECONDAIRE
CITÉ ÉTUDIANTE ROBERVAL

ÉCOLE SECONDAIRE
GUILLAUME-COUTURE

ÉCO-NATURE DE LAVAL
/ PARC DE LA RIVIÈRE-DES-MILLE-ÎLES

FÉDÉRATION DES POURVOIRIES
DU QUÉBEC INC.

FESTIVAL DE LA TRUITE MOUCHETÉE
DE SAINT-ALEXIS DES MONTS INC.

FÊTE DE LA PÊCHE THETFORD-MINES,
SECTEUR BLACK LAKE INC. (LA)

FONDATION DE LA TRUITE MOUCHETÉE

FONDATION DU CENTRE
DE LA NATURE DE LAVAL

GROUPE D'INTERVENTION
POUR LA RESTAURATION DE LA BOYER

GROUPE SCOUT DE PINTENDRE,
DISTRICT RIVE-SUD/BEAUCE INC.

GROUPE UNI
DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES
ET PROFESSIONNELS
EN ENVIRONNEMENT (GUEPE)

LES TCHIPAYUKS 90E MEUTE
SAINTE-CLAIRE

MINISTÈRE DES RESSOURCES
NATURELLES ET DE LA FAUNE,
SECTEUR FAUNE

MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE

MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE

MUNICIPALITÉ DE MANSEAU

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO

PARC NATIONAL DU SAGUENAY

PARC RÉGIONAL DES APPALACHES

PATRO DE FORT-COULONGE/MANSFIELD

PATRO DE JONQUIÈRE

PÊCHE EN VILLE (1994) INC.

POURVOIRIE DU LAC SAINT-PIERRE

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC
RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

REGROUPEMENT DES CHASSEURS
ET PÊCHEURS DE LA MRC DE L'AMIANTE

RÉSERVE FAUNIQUE RIMOUSKI (SÉPAQ)

SAUMON DE LA RIVIÈRE
MALBAIE INC. (LE)

SERVICE DE GARDE DU BOISÉ

SERVICE DE GARDE L'ESCALADE

SERVICE DE LOISIR DE CHAMPLAIN

SERVICE DE POLICE DE SHERBROOKE

SERVICE DES LOISIRS
DE SAINTE-GENEVIÈVE

SOCIÉTÉ BEAUCERONNE DE GESTION
FAUNIQUE INC.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT
DE LA RIVIÈRE-AUX-SABLES INC.

SOCIÉTÉ D'ANIMATION
DE LA PROMENADE BELLERIVE

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
DE SCOTSTOWN

SOCIÉTÉ DU PARC DÉCOUVERTE
NATURE BALDWIN, COATICOOK

TERRITOIRE POPULAIRE CHÉNIER INC.
/ RÉSERVE FAUNIQUE DUCHÉNIER

TOURNOI DE PÊCHE SPORTIVE ET
FAMILIALE DE DRUMMONDVILLE INC.

VILLE DE HUDSON

VILLE DE LA TUQUE

VILLE DE LONGUEUIL

VILLE DE MANIWAKI

VILLE DE MONTMAGNY,
SERVICE DES LOISIRS

VILLE DE MONTRÉAL,
ARRONDISSEMENT DE LASALLE

VILLE DE QUÉBEC,
ARRONDISSEMENT LAURENTIEN

VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

VILLE DE ROUYN-NORANDA,
SERVICE DE L'ANIMATION EN LOISIR
ET ESPACES VERTS

VILLE DE SAINT-GEORGES,
SERVICE DES LOISIRS ET DE LA
CULTURE

VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE,
SERVICE DES LOISIRS

VILLE DE WATERLOO,
SERVICE DES LOISIRS

VISION SAINT-MAURICE

ZEC KIPAWA

ZEC RESTIGO

Les autres partenaires

Plusieurs organismes apportent une aide très importante à la Fondation dans ses projets de protection d'habitats fauniques en acceptant d'aménager, de gérer et de surveiller les sites qu'elle a acquis ou en acceptant d'en devenir propriétaires :

APEL DU LAC SAINT-CHARLES
ET DES MARAIS DU NORD INC.

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
DU BAS-SAGUENAY

CANARDS ILLIMITÉS CANADA

CENTRE D'INTERPRÉTATION
DES BATTURES ET DE RÉHABILITATION
DES OISEAUX DE SAINT-FULGENCE INC.

CONSERVATION
DE LA NATURE – QUÉBEC INC.

CORPORATION DE GESTION
DU PETIT MARAIS
DE SAINT-GÉDÉON INC.

CORPORATION
HÉRITAGE SAINT-BERNARD INC.

REGROUPEMENT
DES SAUVAGINIERS
DU LAC SAINT-PIERRE

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT
DE BAIE LAVALLIÈRE INC.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT,
DE RÉCRÉATION ET DE CONSERVATION
DE L'ENVIRONNEMENT
DU LAC SAINT-PIERRE INC.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE
DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT INC.

SOCIÉTÉ DE CONSERVATION,
D'INTERPRÉTATION ET DE RECHERCHE
DE BERTHIER ET SES ÎLES INC.

SOCIÉTÉ DE GESTION
DE LA RIVIÈRE OUELLE

SOCIÉTÉ PROVANCHER D'HISTOIRE
NATURELLE DU CANADA INC.

VILLE DE BEAUHARNOIS

VILLE DE BEAUPRÉ

VILLE DE BOUCHERVILLE

VILLE DE CHÂTEAUGUAY

VILLE DE QUÉBEC

Les agences régionales suivantes participent au Programme d'aide à l'aménagement de ravages de cerfs de Virginie (PAAR) et au cadre de soutien financier pour la réalisation de plans d'aménagement forêt-faune (PAFF) en assurant le suivi auprès des conseillers forestiers et en versant une contribution financière par l'entremise de leur programme d'aide à la forêt privée :

AGENCE DES FORÊTS
PRIVÉES DE QUÉBEC

AGENCE FORESTIÈRE
DE LA MONTÉRÉGIE

AGENCE FORESTIÈRE
DES BOIS-FRANCS

AGENCE RÉGIONALE
DE MISE EN VALEUR
DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ABITIBI

AGENCE RÉGIONALE
DE MISE EN VALEUR
DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE

AGENCE RÉGIONALE
DE MISE EN VALEUR
DE LA FORÊT PRIVÉE DES APPALACHES

AGENCE RÉGIONALE
DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE

AGENCE RÉGIONALE
DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES
DE LA GASPÉSIE–LES-ÎLES

AGENCE RÉGIONALE
DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE

AGENCE RÉGIONALE
DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES
DES LAURENTIDES

AGENCE RÉGIONALE
DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS
PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT

AGENCE RÉGIONALE
DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES MAURICIENNES

AGENCE RÉGIONALE
DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES OUTAOUAISES

2009-2010

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

Rapport de la direction

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Fondation conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,

André Martin
Québec, le 14 mai 2010

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2010 et l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la ***Loi sur le vérificateur général*** (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance FCA auditeur

Renaud Lachance, FCA auditeur
Québec, le 14 mai 2010

ÉTATS FINANCIERS

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	FONDS GÉNÉRAL		FONDS DES IMMOBILISATIONS		FONDS DÉDIÉ		TOTAL	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
PRODUITS								
Contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs	3 831 436 $	3 156 635 $	- $	- $	- $	- $	3 831 436 $	3 156 635 $
Collectes de fonds (note 3)	1 036 806	947 916	-	-	-	-	1 036 806	947 916
Autres contributions (note 3)	466 563	207 901	4 969	41 700	635 141	1 858 533	1 106 673	2 108 134
Intérêts	98 549	116 416	1 843	7 296	-	-	100 392	123 712
	5 433 354	4 428 868	6 812	48 996	635 141	1 858 533	6 075 307	6 336 397
CHARGES (NOTE 4)								
Coûts des projets fauniques	4 003 353	3 239 538	49 242	60 529	475 851	218 113	4 528 446	3 518 180
Frais de collecte de fonds	583 664	526 163	-	-	-	-	583 664	526 163
Frais d'administration	649 005	594 797	-	-	-	-	649 005	594 797
	5 236 022	4 360 498	49 242	60 529	475 851	218 113	5 761 115	4 639 140
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	197 332	68 370	(42 430)	(11 533)	159 290	1 640 420	314 192	1 697 257
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	1 046 752	978 382	1 291 125	1 302 658	2 429 716	789 296	4 767 593	3 070 336
SOLDES DE FONDS À LA FIN	1 244 084 $	1 046 752 $	1 248 695 $	1 291 125 $	2 589 006 $	2 429 716 $	5 081 785 $	4 767 593 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

BILAN
AU 31 MARS 2010

	2010				2009
	FONDS GÉNÉRAL	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DÉDIÉ	TOTAL	TOTAL
ACTIF					
À court terme					
Encaisse	32 178 $	9 755 $	- $	41 933 $	21 521 $
Dépôt à terme rachetables (taux moyen de 0,76 %)	2 071 178	15 977	-	2 087 155	3 528 711
Créances (note 5)	447 342	104	-	447 446	250 305
Intérêts courus	55 838	68	-	55 906	3 925
Stocks	26 333	-	-	26 333	24 687
Créances interfonds, sans intérêts ni modalités d'encaissement	-	-	2 589 006	-	-
Frais payés d'avance	26 754	2 638	-	29 392	20 717
Contributions à recevoir (note 6)	-	82 340	-	82 340	79 628
	2 659 623	110 882	2 589 006	2 770 505	3 929 494
Contributions à recevoir (note 6)	-	-	-	-	82 343
Placements désignés comme étant détenus à des fins de transactions (note 7)	2 560 000	-	-	2 560 000	-
Placement détenu jusqu'à échéance (note 7)	400 000			400 000	400 000
Immobilisations corporelles (note 8)	172 833	1 220 153	-	1 392 986	1 405 106
	5 792 456 $	1 331 035 $	2 589 006 $	7 123 491 $	5 816 943 $

DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES (NOTE 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2010				2009
	FONDS GÉNÉRAL	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DÉDIÉ	TOTAL	TOTAL
PASSIF					
À court terme					
Charges à payer et frais courus	1 150 483 $	- $	- $	1 150 483 $	579 175 $
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	2 589 006	-	-	-	-
Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance (note 10)	808 883	-	-	808 883	308 204
Versement sur les emprunts bancaires (note 11)	-	82 340	-	82 340	79 628
	4 548 372	82 340	-	2 041 706	967 007
Emprunts bancaires (note 11)	-	-	-	-	82 343
	4 548 372	82 340	-	2 041 706	1 049 350
SOLDES DE FOND					
Investis en immobilisations	172 833	1 220 153	-	1 392 986	1 405 106
Affectations à des projets fauniques :					
- Solde engagé (note 12)	1 071 251	28 542	368 050	1 467 843	928 322
- Solde d'affectation externe	-	-	2 220 956	2 220 956	2 434 165
	1 224 084	1 248 695	2 589 006	5 081 785	4 767 593
	5 792 456 $	1 331 035 $	2 589 006 $	7 123 491 $	5 816 943 $

ENGAGEMENTS (NOTE 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jacques Gauthier, président du conseil

Marie Lamontagne, trésorière

ÉTATS FINANCIERS

FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010				2009
	FONDS GÉNÉRAL	FONDS DES IMMOBILISATIONS	FONDS DÉDIÉ	TOTAL	TOTAL
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Rentrées de fonds					
Contribution-utilisateurs, partenaires, clients et membres	4 915 744 $	- $	219 544 $	5 135 288 $	4 820 305 $
Contributions gouvernementales et municipales	827 700	(20 501)	415 597	1 222 796	1 869 591
Intérêts reçus	46 433	1 978	-	48 411	179 885
Sorties de fonds					
Contributions aux projets	(2 805 270)	(25 000)	(475 851)	(3 306 121)	(3 029 294)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 842 833)	(22 563)	-	(1 865 396)	(1 760 929)
Intérêts versés	(4 249)	-	-	(4 249)	(4 137)
Rentrées (sorties) de fonds nettes	1 137 525	(66 086)	159 290	1 230 729	2 075 421
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Variation des placements affectés au Fonds dédié	(159 290)			(159 290)	(2 429 716)
Produit d'alinéation d'immobilisation	-	-	-	-	2 000
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(10 387)	(1 855)	-	(12 242)	(32 124)
Sorties de fonds nettes	(169 677)	(1 855)	-	(171 532)	(2 459 840)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Nouveaux emprunts	-	-	-	-	31 375
Remboursements d'emprunts	-	(79 631)	-	(79 631)	(229 244)
(Sorties) rentrées de fonds nettes	-	(79 631)	-	(79 631)	(197 869)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	967 848	(147 572)	159 290	979 566	(582 288)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	947 212	173 304	-	1 120 516	1 702 804
Créances interfonds	159 290	-	(159 290)	-	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin *	2 074 350 $	25 732 $	- $	2 100 082 $	1 120 516 $

* La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les dépôts à terme non affectés d'un montant de 2 058 150 $ que la fondation peut utiliser pour des opérations courantes.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2010

1. Constitution, fonctions et financement

La Fondation de la faune du Québec, corporation sans but lucratif instituée par la ***Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*** (L.R.Q., chapitre C-61.1) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu des lois sur le revenu provincial et fédéral ; elle n'est donc pas assujettie aux impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

2. Conventions comptables

La préparation des états financiers de la Fondation, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, applicables aux organismes sans but lucratif, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la durée de vie utile prévue des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds général rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. L'actif net du fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Le fonds dédié représente les opérations découlant d'une entente de gestion de fonds dédiés régionaux conclue avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et d'ententes de fonds dédiés spécifiques conclues avec d'autres partenaires. La Fondation a reçu dans le cadre de ces ententes des contributions assorties de restrictions pour la réalisation de projets d'habitats. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Constatation des apports

Les apports affectés aux immobilisations et au fonds dédié sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié. Les autres apports affectés, pour lesquels il n'y a pas de fonds distinct, sont constatés à titre de produits du fonds général au cours duquel les charges connexes sont engagées.

La Fondation reçoit gratuitement des biens divers. La direction n'étant pas en mesure d'effectuer une estimation raisonnable de la juste valeur de ces apports, ils ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Constatation des produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les autres produits sont constatés au moment où ils sont acquis à la Fondation ou au moment de leur facturation.

Instruments financiers

La Fondation a choisi d'appliquer le chapitre 3861 ***Instruments financiers - Informations à fournir et présentation*** au lieu d'appliquer les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA, tel que permis aux organismes sans but lucratif.

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme. Cette catégorie comprend également des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, mais que la Fondation a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transactions.

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur, et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés aux résultats, le cas échéant.

La Fondation a classé l'encaisse comme étant détenu à des fins de transaction et a désigné de façon irrévocable les instruments financiers suivants : dépôts à terme, les créances, les intérêts courus, les placements de même que les charges à payer et frais courus.

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que des prêts et des créances, dont les paiements sont déterminés ou déterminables jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût, amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Les intérêts générés sont inclus au poste des produits d'intérêts. La Fondation a classé dans cette catégorie, le placement et les contributions à recevoir.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs non dérivés qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués au coût, après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Cette évaluation correspond au coût. La Fondation a classé dans cette catégorie les emprunts bancaires.

Baisse de valeur durable des actifs financiers

Pour les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, la Fondation évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Si celui-ci est inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée à l'état des résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire aux taux de 20 et 33 1/3 %.

Œuvres d'art

Les œuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant. Elles ne sont pas amorties.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils ne sont pas amortis.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les dépôts à terme facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et pour lesquels aucune affectation n'est liée.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

3. Collectes de fonds et autres contributions

	2010					2009
	COLLECTES DE FONDS	AUTRES CONTRIBUTIONS			TOTAL	TOTAL
	FONDS GÉNÉRAL	FONDS GÉNÉRAL	IMMOBILISATIONS	FONDS DÉDIÉ		
Gouvernements et municipalités	260 370 $	297 934 $	4 865 $	415 596 $	978 765 $	1 605 918 $
Entreprises	422 856	260	-	201 709	624 825	991 412
Particuliers	300 199	2 977	-	7 096	310 272	213 619
Fondations et OSBL	53 381	165 392	104	10 740	229 617	245 101
	1 036 806 $	466 563 $	4 969 $	635 141 $	2 143 479 $	3 056 050 $

4. Charges

Fonds général

	2010	2009
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
- Projets relatifs aux habitats	2 285 717 $	1 529 894 $
- Projets relatifs à la pêche et à la relève ***	536 395	657 636
- Projets relatifs aux partenariats fauniques	312 625	266 485
- Projets de la Fondation * ***	204 596	134 952
Traitements et avantages sociaux	556 599	554 892
Honoraires professionnels	10 893	1 440
Déplacements	10 387	9 621
Réunions, congrès et perfectionnement	2 988	3 261
Publicité et promotion ***	67 068	66 985
Impression et fournitures	10 191	9 629
Amortissement des immobilisations corporelles	4 944	4 743
Autres	950	-
	4 003 353 $	3 239 538 $
Frais de collectes de fonds		
Traitements et avantages sociaux	268 657 $	311 888 $
Honoraires professionnels ***	43 384	18 567
Commissions et redevances	3 689	6 455
Achat de biens	27 448	18 219
Déplacements	13 112	10 104
Réunions, congrès et perfectionnement	4 865	9 670
Repas / événements bénéfices	16 004	24 107
Publicité et promotions ***	118 311	93 703
Impression et fournitures	12 632	18 495
Amortissement des immobilisations corporelles	3 968	4 800
Autres **	71 594	10 155
	583 664 $	526 163 $

	2010	2009
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	433 785 $	386 039 $
Honoraires professionnels	27 641	31 738
Déplacements	24 293	22 092
Réunions, congrès et perfectionnement	7 028	4 997
Publicité et promotion	5 274	4 700
Loyer	100 406	99 920
Impression et fournitures	33 398	28 432
Amortissement des immobilisations corporelles	6 324	6 412
Autres	10 856	10 467
	649 005 $	594 797 $

* Ce poste inclut des honoraires professionnels de 107 815 $ (2009 : 6 995 $) et des traitements et avantages sociaux de 70 703 $ (2009 : 86 616 $).

** Ce poste inclut un montant de 43 201 $ de dévaluation de stock.

*** Ces postes incluent des dépenses d'amortissement pour les montants suivants :

	2010	2009
Projets relatifs à la pêche et à la relève	760 $	570 $
Projets de la Fondation	724	724
Projets fauniques / publicité et promotion	3 821	3 821
Honoraires professionnels	-	3 300
Collectes de fonds / publicité et promotion	3 821	3 821
	9 126 $	12 236 $

4. Charges (suite)

Fonds des immobilisations

	2010	2009
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
- Projets d'acquisitions et de protection de terrains	25 000 $	20 499 $
Frais indirects :		
- Traitements et avantages sociaux	5 388	10 531
- Honoraires professionnels	-	967
- Publicité et promotion	208	3 660
- Gestion de terrains	10 667	13 520
- Intérêts sur les emprunts bancaires	4 865	11 402
- Déplacements et autres	3 114	-
	49 242 $	60 529 $

Fonds dédié

	2010	2009
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
- Projets relatifs aux habitats	475 851 $	218 113 $

5. Créances

Les créances incluent un montant de 70 860 $ (2009 : 21 856 $) à recevoir de ministères et organismes du gouvernement du Québec.

6. Contributions à recevoir

	2010	2009
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :		
- Pour le remboursement des emprunts bancaires (note 12)	82 340 $	161 971 $
- Moins : à recevoir au cours du prochain exercice	82 340	79 628
	- $	82 343 $

7. Placements

Les placements désignés comme étant détenus à des fins de transactions sont présentés à la juste valeur. Ils ont des échéances entre le 23 octobre 2011 et le 23 octobre 2014, sont non rachetables et ont un taux moyen de 2,75 %.

Le placement détenu jusqu'à échéance est présenté au coût. Il a comme échéance le 13 décembre 2010 et porte intérêt au taux de 4,64 % (2009 : 4,64 %). Étant donné que ce placement garanti la marge de crédit bancaire, il est renouvelé à échéance.

8. Immobilisations corporelles

	2010			2009
	COÛTS	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Fonds général				
- Équipements	156 188 $	133 360 $	22 828 $	41 803 $
- Œuvres d'art	150 005	-	150 005	145 005
	306 193	133 360	172 833	186 808
Fonds des immobilisations				
Terrains	1 168 513	-	1 168 513	1 166 658
Droits d'aménagement	51 640	-	51 640	51 640
	1 220 153	-	1 220 153	1 218 298
	1 526 346 $	133 360 $	1 392 986 $	1 405 106 $

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 24 362 $ (2009 : 28 192 $).

Conformément à sa politique foncière en matière de protection des habitats fauniques, la Fondation a l'intention de céder à titre gratuit, les titres de propriété qu'elle détient sur des terrains en vue d'y protéger des habitats fauniques. Ces terrains seront transférés, à plus ou moins brèves échéances, à des organismes locaux, lesquels doivent assurer la continuité de cette protection. Le coût de ces terrains est comptabilisé à titre de charges de l'exercice au cours duquel le terrain est transféré.

9. Dépôts – Projets fauniques

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques dans lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds constitués d'encaisse, de dépôts à terme, d'intérêts courus et les opérations afférentes ne sont pas inclus aux états financiers de la Fondation.

	2010	2009
Solde de fond au début	176 708 $	313 338 $
Dépôt et intérêts reçus	72 137	1 455 939
Débourse et frais d'administration	(88 757)	(1 584 701)
Diminution des intérêts	(123)	(7 868)
Solde de fonds à la fin	159 965 $	176 708 $

10. Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance

Fonds général

Les contributions reportées sont constituées d'une commandite reçue pour la tenue d'une activité bénéfice à Montréal le 20 mai 2010 (500 $), de dons affectés (189 825 $), des bénéfices nets non utilisés des encans faune et nature 2009 et 2010 (127 918 $) et de subventions pour les projets fauniques (490 640 $).

Fonds des immobilisations

Les autres sommes perçues d'avance représentaient les sommes reçues de la Ville de Québec pour l'acquisition de milieux naturels qui lui ont ensuite été transférés. Les sommes non utilisées ont été remboursées à la Ville de Québec au cours de l'exercice.

	2010	2009
Somme au début	125 353 $	139 625 $
Sommes utilisées ou remboursées au cours de l'exercice	(125 353)	(14 272)
Solde à la fin	- $	125 353 $

11. Emprunts bancaires

	2010	2009
Fonds des immobilisations		
Emprunts échus en avril 2009	- $	416 $
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 3,87 % remboursable par versements mensuels de 7 006 $ incluant les intérêts, échéant en mars 2011	82 340	161 555
	82 340	161 971
Moins : Versement à court terme sur les emprunts bancaires	82 340	79 628
	- $	82 343 $

Dans le cadre du programme pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'est engagé à effectuer en totalité le remboursement du capital et intérêts des emprunts listés précédemment, et ce directement à l'institution financière concernée. Ces remboursements sont comptabilisés dans les contributions à recevoir (note 6).

12. Affectations à des projets fauniques

Fonds général

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 2 513 449 $ (2009 : 1 843 167 $) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2011	2 331 434 $
2012	129 015
2013	28 000
2014	25 000
	2 513 449 $

Au 31 mars 2010, les contrats d'aide financière signés représentaient 1 444 170 $ du montant total engagé.

La Fondation a affecté 1 071 251 $ (2009 : 859 944 $) pour pourvoir à ses engagements.

Fonds des immobilisations

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 30 724 $ (2009 : 30 500 $) pour la gestion et l'acquisition de terrains à vocation faunique d'ici 2011 alors que le solde disponible est de 28 542 $. La différence sera assumée par le Fonds général.

Fonds dédié

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 368 050 $ (2009 : 37 878 $) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques d'ici 2014, dont 298 275 $ en 2011.

Au 31 mars 2010, les contrats d'aide financière signés représentaient 333 530 $ du montant total engagé.

13. Engagements

La Fondation est engagée par un bail à long terme renouvelable, échéant le 30 novembre 2015, pour des locaux administratifs. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2011	105 578 $
2012	106 255
2013	107 609
2014	108 575
2015	110 509
2016	73 673
	612 199 $

14. Information concernant le capital

La Fondation de la faune du Québec gère plusieurs subventions et dons pour lesquels il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. La Fondation s'est conformée aux exigences de ces apports affectés.

15. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2010, le taux de cotisation pour le RREGOP est demeuré à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRAS est également demeuré à 10,54 %.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 73 139 $ (2009 : 74 896 $). Les obligations de la Fondation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. Instruments financiers

Marge de crédit bancaire

Au 31 mars 2010, la Fondation dispose d'une marge de crédit bancaire de 500 000 $ renouvelable annuellement. La marge de crédit est garantie par le placement détenu jusqu'à échéance. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel diminué de 1 %, ce qui représente 1,25 % à la date du bilan (2009 : 1,5 %). Aux 31 mars 2009 et 2010, le solde était nul.

Juste valeur

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan.

Le coût des actifs et passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des placements est estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs aux taux d'intérêt actuels du marché pour les ententes de placements semblables. Au 31 mars 2010, la juste valeur des placements est de 3 071 408 $ (2009 : 422 085 $).

La juste valeur des contributions à recevoir ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

La Fondation, dans le cours normal de son exploitation, effectue le suivi de ses créances, environ 55 % des comptes à recevoir est à recevoir de deux débiteurs. Par ailleurs, l'encaisse et les dépôts à terme sont placés auprès d'institutions financières de premier ordre. La direction de la Fondation ne croit pas être exposée à un niveau de risque plus élevé que la normale à l'égard de ces actifs monétaires.

Risque de taux d'intérêt

Les emprunts bancaires portent intérêt à taux fixes. Étant donné que la Fondation prévoit le remboursement complet de ces emprunts à leur échéance, les risques auxquels sont exposés ces derniers sont minimes. De plus, les intérêts sur ces emprunts sont remboursés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
APPLICABLE AUX ADMINISTRATEURS DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

Préambule

La Fondation de la faune du Québec (Fondation) a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Ce rôle découle du chapitre V de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q. c. C-61.1).

L'exercice de cette mission exige de ses administrateurs qu'ils adhèrent aux valeurs de gestion que la Fondation s'est donnée et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. À titre d'administrateurs publics, leur action doit de plus être guidée par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Fondation de la faune du Québec.

Le but de ce code d'éthique et de déontologie est donc de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Fondation en établissant à l'intention de ses administrateurs des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêts, de confidentialité et d'équité.

Section 1 – Définitions

1.1 Dans le présent code d'éthique et de déontologie, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou les expressions suivantes signifient :

- Fondation : la Fondation de la faune du Québec ;
- conseil : le conseil d'administration de la Fondation ;
- membre du conseil d'administration : personne nommée par le gouvernement au conseil d'administration de la Fondation, y compris le président-directeur général de la Fondation qui siège d'office au conseil d'administration ;
- administrateur : un membre du conseil d'administration de la Fondation ;
- conflit d'intérêts : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Fondation ou de ses membres, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Fondation ;
- personne liée : des particuliers unis par les liens du sang, de l'adoption, du mariage ou qui vivent maritalement depuis au moins un an, de même que toute corporation, Fondation ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

Section 2 – Champ d'application et interprétation

2.1 Les dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'appliquent aux administrateurs de la Fondation.

2.2 Le code d'éthique et de déontologie n'est pas un substitut à toutes dispositions législatives, réglementaires ou déontologiques applicables aux administrateurs de la Fondation, y compris celles prévues dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

2.3 Le code d'éthique et de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus précises.

Section 3 – Devoirs de gestion

3.1 L'administrateur doit agir avec prudence et réserve dans l'exécution de ses fonctions et faire preuve de responsabilité à titre de gestionnaire.

3.1.1 L'administrateur doit faire preuve de prudence, de rigueur et d'indépendance, dans le meilleur intérêt de la Fondation.

3.1.2 La conduite d'un administrateur doit être empreinte d'objectivité.

3.1.3 L'administrateur doit agir dans les limites de son mandat.

3.1.4 L'administrateur doit agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction.

3.1.5 L'administrateur ne peut participer de quelque manière que ce soit à des activités illicites.

3.1.6 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. De plus, le président du conseil d'administration de la Fondation et le président-directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

3.1.7 L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions dans les matières qui touchent directement aux activités de la Fondation et à l'égard desquelles le conseil d'administration a été impliqué.

3.2 L'administrateur doit agir avec honnêteté, loyauté et solidarité.

3.2.1 L'administrateur doit agir avec indépendance, intégrité et impartialité, dans le meilleur intérêt de la Fondation.

3.2.2 L'administrateur doit participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la Fondation, ce qui ne constitue en rien la négation de son droit à la dissidence.

3.2.3 L'administrateur doit être loyal et intègre envers ses collègues et faire preuve d'honnêteté dans ses rapports avec eux.

3.2.4 L'administrateur doit dissocier de l'exercice de ses fonctions la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires, sauf le président-directeur général, qui est au service exclusif de la Fondation.

3.3 L'administrateur doit agir selon les règles de la confidentialité.

3.3.1 L'administrateur doit respecter le caractère confidentiel de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou dans le cadre de ses fonctions.

Le premier alinéa n'a pas pour objet de restreindre les communications nécessaires entre les membres du conseil d'administration.

3.3.2 L'administrateur doit s'abstenir de tenir des conversations indiscrètes au sujet de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou dans le cadre de ses fonctions.

3.3.3 L'administrateur doit éviter de communiquer tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions à toute personne qui n'y aurait normalement pas accès.

3.3.4 L'administrateur doit prendre les mesures de sécurité appropriées afin de respecter la confidentialité des renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

3.3.5 L'administrateur ne doit pas faire usage de renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions en vue d'obtenir un avantage direct ou indirect, actuel ou éventuel, pour lui-même, pour une personne liée ou pour un tiers.

Section 4 – Conflits d'intérêts

4.1 Dispositions générales.

4.1.1 L'administrateur doit sauvegarder en tout temps un haut degré d'indépendance et éviter toute situation où il peut trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel, susceptible de porter atteinte à son indépendance, à son intégrité ou à son impartialité.

4.1.2 L'administrateur doit prévenir tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne peut remplir ses fonctions.

4.1.3 L'administrateur doit éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective, rigoureuse et indépendante.

4.1.4 L'administrateur doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Fondation. Cette disposition ne limite en rien les responsabilités du président-directeur général prévues dans la Loi et les règlements de la Fondation.

4.1.5 L'administrateur ne peut confondre les biens de la Fondation avec les siens ; il ne peut utiliser, à son profit, au profit d'une personne liée ou de tiers, les biens de la Fondation.

4.1.6 L'administrateur ne peut utiliser à des fins personnelles, au bénéfice d'une personne liée ou de tiers des services ou des renseignements qui appartiennent à la Fondation.

4.1.7 L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'une personne liée ou de tiers.

4.1.8 L'administrateur ne doit pas accepter un avantage actuel ou éventuel de qui que ce soit alors qu'il sait, qu'il est évident ou qu'il est raisonnable de penser que cet avantage actuel ou éventuel lui est consenti ou est consenti à une personne liée dans le but d'influencer sa décision.

4.1.9 L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ou d'une personne liée ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

4.1.10 L'administrateur doit éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'administrateur :

- est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux au détriment de la Fondation ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés ;
- n'est pas indépendant pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel direct ou indirect, actuel ou éventuel ou encore un avantage en faveur d'une personne liée, le tout tel qu'il est prévu à l'article 4.1.1.

4.2 Mesures de prévention

4.2.1 L'administrateur doit déposer au secrétaire de la Fondation une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout intérêt direct ou indirect que lui ou une personne liée peut avoir avec la Fondation et susceptible de le mettre en conflit d'intérêts.

4.2.2 Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation doit dénoncer cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la corporation ou l'entité dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

4.3 L'administrateur doit agir avec désintéressement

4.3.1 L'administrateur ne doit pas solliciter, accepter ou exiger pour son intérêt, directement ou indirectement, actuel ou éventuel, ou pour l'intérêt d'une personne liée, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.

4.3.2 L'administrateur ne doit pas verser, offrir de verser ou s'engager à offrir à une personne un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.

4.3.3 L'administrateur est redevable envers l'État de la valeur de tout avantage que lui ou une personne liée a reçu en violation des règles du code d'éthique et de déontologie.

Section 5 – L'après-mandat

5.1 L'administrateur doit, après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité et s'abstenir de divulguer tout renseignement, toute information, tout document, tout débat, tout échange et toute discussion auxquels le public n'a pas accès et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la Fondation.

5.2 L'administrateur, dans l'année qui suit l'expiration de son mandat, ne peut agir en son nom ou au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre activité à laquelle la Fondation est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De même, l'administrateur doit s'abstenir de donner des conseils fondés sur des renseignements non divulgués au public concernant la Fondation, une autre corporation ou une entité avec laquelle il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

5.3 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Fondation.

Section 6 – Responsabilités et sanctions

6.1 Le respect du code d'éthique et de déontologie fait partie intégrante des devoirs et des obligations des administrateurs.

6.2 Le président du conseil d'administration de la Fondation doit s'assurer du respect et de l'application du code d'éthique et de déontologie.

6.3 L'administrateur qui contrevient à l'une des dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'expose aux sanctions prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, suivant la procédure établie audit règlement.

6.4 Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code d'éthique et de déontologie peuvent être soumises pour avis au conseil d'administration de la Fondation.

LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

TIENT À REMERCIER

SES PARRAINS FONDATEURS

Desjardins

RioTintoAlcan

Hydro Québec

SES PARRAINS

ABITIBIBOWATER

ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

ASTRAL MEDIA

BONDUELLE

BORALEX

CANADIAN TIRE

CBS AFFICHAGE

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

EAUX NAYA INC. (LES)

ENVIRONNEMENT CANADA – SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

HABITAT FAUNIQUE CANADA

KRUGER INC.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

POULIOT, CLOTILDE, MARIE-SOLEIL, JEAN ET ANTOINE (TERRAIN)

SERVICES DE CARTES DESJARDINS

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

SYNGENTA

TEMBEC

VILLE DE QUÉBEC

ZOOM MEDIA

Merci également aux chasseurs, aux pêcheurs et aux trappeurs du Québec, aux détenteurs de la carte Nature VISA Desjardins, ainsi qu'à l'ensemble des donateurs et des partenaires financiers.

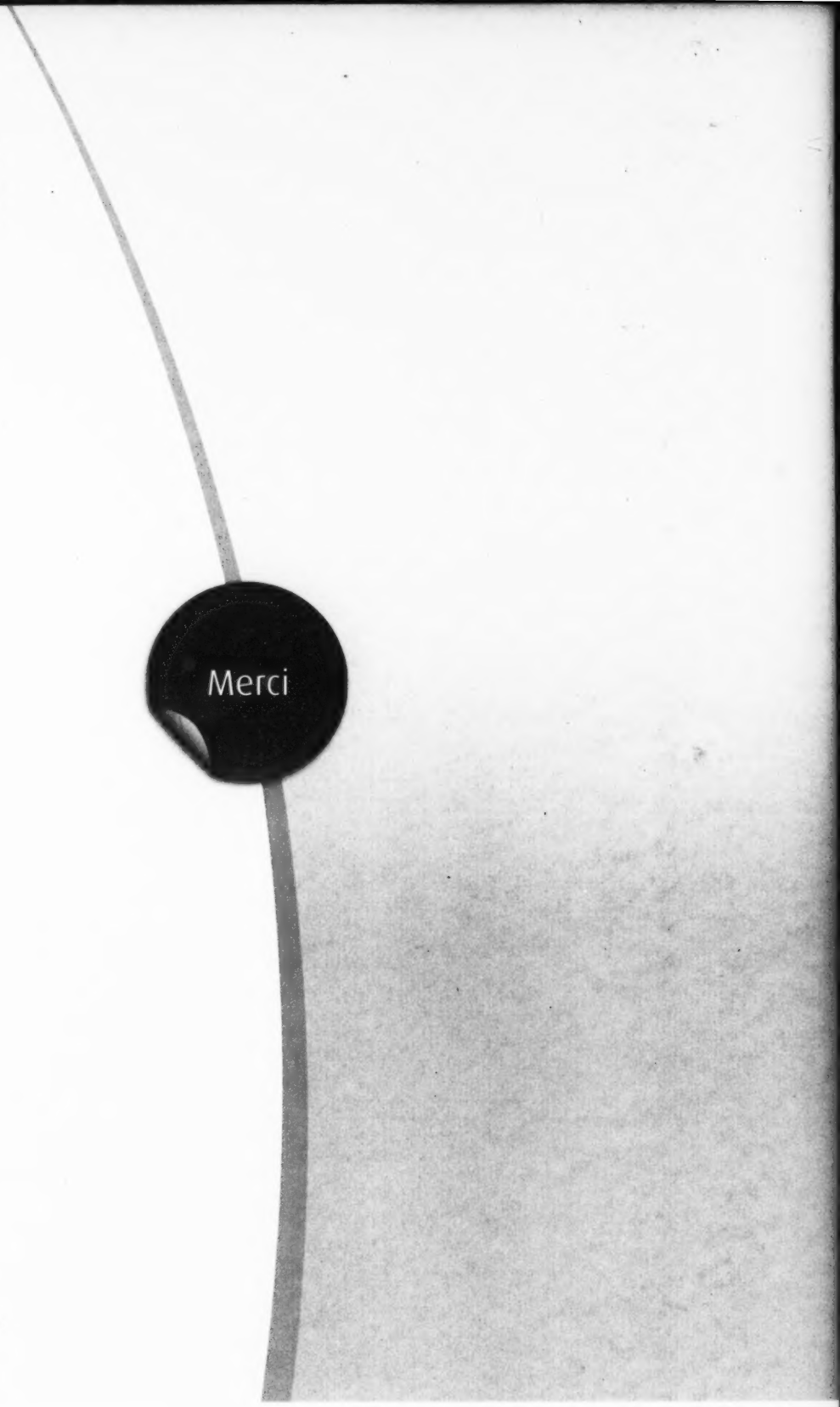

PHOTO EN COUVERTURE : istock

100 % BIOGAZ

Imprimé sur du papier Rolland Enviro 100, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo. Procédé sans chlore et fabriqué à partir de biogaz.

Fondation de la faune du Québec

1175, avenue Lavigerie, bureau 420, Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655
Courriel : ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca

Maintenant sur Facebook.